



# **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2020**

(Du 21 novembre 2019)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 12, 19 et 21 novembre 2019 pour examiner le budget de l'exercice 2020 de la Ville de Neuchâtel. Durant cette période les cinq sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des cinq dicastères.

## **Discussion générale**

Le budget 2020 est à l'équilibre puisque, sur un total de charges de quelque 282 millions, il présente un excédent de revenus - que l'on qualifiera de symbolique - s'élevant à 9'500 francs. Les investissements bruts prévus, eux, se montent à près de 75 millions. Quant à la dette, elle devrait se fixer à 358 millions, soit en augmentation de 6,9% par rapport à 2019. Le montant de la fortune s'élèvera au 1er janvier prochain à 54 millions alors que les fonds et réserves totaliseront 292 millions.

Trois points ont particulièrement retenu l'attention des membres de la Commission financière: la fusion avec nos trois communes voisines, le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et, enfin, l'importance des investissements prévus, avec ce que cela signifie pour l'endettement.

Pour ce qui est de la fusion, le budget présenté a été établi avant que le Tribunal fédéral n'ait rendu sa décision. Comme le pronostic d'un oui définitif à la fusion était très favorable et qu'il s'est confirmé pendant les travaux de la Commission financière, des commissaires ont d'emblée relevé la situation particulière de l'examen du budget 2020 puisque tout devra être remis à plat dans une année, soit lors de l'élaboration du budget 2021 qui portera, lui, sur la commune unifiée. C'est d'ailleurs aussi dans cette optique que le Conseil communal a pris diverses mesures liées aux ressources humaines (suppressions et gels de postes, diminution de la provision d'heures supplémentaires et vacances non prises). L'objectif est de disposer de la plus grande marge de manœuvre possible dans ce domaine lorsqu'il s'agira de regrouper les effectifs des quatre communes.

Les incidences de la fusion sur le budget 2020 n'ont cependant pas débouché sur des avis divergents au sein de la commission, même si, compte tenu de la décision de notre Haute Cour, il aurait été souhaitable d'avoir aussi quelques indications sur les situations des trois autres communes. Mais il est évident que cette perspective complique la poursuite du travail de recherche d'un équilibre structurel entamé par la commission financière depuis plusieurs années, en sachant que la donne va changer au 1er janvier 2021.

Il n'en a pas été de même avec le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Celui-ci se monte à 7,15 millions, un prélèvement apprécié de manière partagée par la commission financière. Avant prélèvement, la réserve de politique conjoncturelle s'élève à 89 millions.

D'un côté, des commissaires considèrent que ce prélèvement est légitime, eu égard aux incertitudes conjoncturelles sur le plans international, national et régional d'un climat économique qui paraît à nouveau morose, pour ne pas parler du ralentissement observé depuis quelques mois, avec tout ce que cela signifie pour le canton de Neuchâtel et ses exportations. Il est donc nécessaire de se montrer proactif. Il est vrai également que ce prélèvement s'explique aussi en bonne partie par les conséquences des réformes cantonales concernant la péréquation intercommunale et de la fiscalité sur lesquelles notre commune n'a aucune prise. Sur ce point, à la demande de la commission, des précisions chiffrées sont fournies : les effets sur le budget 2020 de ces deux réformes cantonales augmentent les charges à hauteur de 4,3 millions. Par ailleurs, certaines décisions intervenues en 2019 ont un impact considérable sur les charges de fonctionnement de la Ville : la fusion entre le CEG et le SIEN pèjore de 3,7 millions de francs le budget, de manière pérenne. Ainsi, sous cet angle, un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle destiné à atténuer

l'impact d'une brusque augmentation des charges et d'accompagner un nouvel équilibre financier est justifié. Il convient également de rappeler qu'une telle réserve a été largement alimentée au cours des exercices précédents par les excédents budgétaires de la Ville. Un prélèvement à la réserve s'apparente ainsi à un « bénéfice reporté ».

De l'autre côté, des commissaires estiment que cet important prélèvement permet de cacher le mauvais résultat opérationnel prévu pour 2020. Sur ce plan, il est prévu une « perte » d'environ 12,6 millions, montant compensé par des revenus extraordinaires qui s'élèvent eux aussi à environ 12,6 millions, d'où l'équilibre annoncé dans le budget 2020. Ce montant comprend certes 5,2 millions d'amortissements liés à la réévaluation des immeubles du patrimoine administratif. Mais, sans le prélèvement de 7,15 millions à la réserve de politique conjoncturelle, le budget 2020 présenterait donc un important excédent de charges.

Toujours à propos du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, la commission s'est montrée unanime sur un point : elle a déploré que les 2,25 millions prévus pour le programme de domiciliation correspondent à des mesures dont le détail ne lui a été fourni que très tardivement, ne lui permettant pas une discussion satisfaisante. La commission financière se saisira du dossier pour le suivi de la note d'information du Conseil communal à ce sujet.

Le montant des investissements, enfin. Faut-il se réjouir du fait qu'ils soient d'un niveau extrêmement élevé, ce qui témoigne du dynamisme de notre commune, et ce qui va de surcroît « booster » l'activité économique ? Ou faut-il s'inquiéter de leurs conséquences sur le niveau d'endettement ?

Cette question résume le regard partagé porté par la Commission financière sur le sujet. Une question à laquelle il faut en ajouter une autre : l'augmentation de la dette a-t-elle un effet négatif sur le service de la dette ? A cette seconde question, le Conseil communal a répondu par la négative en rappelant que les taux d'intérêts sont quasi nuls, quand ils ne sont pas carrément négatifs.

Au final, la Commission financière, dans sa majorité, salue le fait que le budget 2020 soit à l'équilibre ; elle s'est réjouie du dynamisme que traduit le niveau très élevé des investissements, tout en relevant qu'années après années, le taux de réalisation est toujours bien en-deçà des montants budgétés.

Enfin, la Commission financière salue la poursuite des efforts d'économie prévus, tout en enjoignant le Conseil communal à poursuivre les mesures d'optimisation des finances afin de mettre en adéquation les charges et les revenus d'exploitation.

Les cinq sous-commissions ont donc siégé entre le 13 et le 15 novembre 2019 afin de procéder à un examen plus approfondi du budget 2020. Les synthèses de leurs travaux respectifs figurent dans les rapports de chaque sous-commission présentés ci-après :

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Economie, Finances et Ressources humaines)

MM. Dimitri Paratte (rapporteur) et Timothée Hunkeler ont rencontré le 15 novembre 2019 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière) ; MM. Jean-Marc Boerlin, Jean-Michel Ischer et Marco Paolini (Service de l'économie) ; M. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Mme Françoise Ferrari (Service juridique). Madame Nadia Boss est excusée.

Dans les services de ce dicastère, les charges d'exploitation « Charges de biens et services, autres » sont difficilement compressibles. La « Marge pour variation d'intensité 31990.99 » ventilée dans tous les services de la commune semble, dans le cas des services de ce dicastère, très abstraite et peu réalisable.

### **02. Finances**

Les commissaires saluent une présentation qui devient plus transparente et compréhensible. Ils s'inquiètent toutefois de mécanismes difficilement compréhensibles en ce qui concerne la péréquation des charges et des revenus. Les nombreux domaines co-financés entre communes, au travers d'un syndicat ou avec l'État rendent les flux financiers effectivement compliqués à comprendre.

Le Conseil communal est invité à préparer au sein de son rapport un tableau synoptique des flux de transfert.

### **103 Service financier**

#### **44 Revenus financiers**

##### **103.02 Impôts**

De manière générale lors de modifications législatives et fiscales, il est difficile de projeter les revenus fiscaux d'une année à l'autre. L'année 2020 s'annonce relativement stable malgré des modifications défavorables aux caisses communales.

L'introduction d'un impôt foncier sur les immeubles de rente visant à rémunérer la commune pour l'utilisation lucrative du sol permet d'atteindre une stabilité des revenus financiers.

#### **Personnes physiques**

Les rectificatifs atteindront en 2019 le million et il est probable que nous restions encore à ce niveau pour 2020. Le montant élevé des amendes de ces trois dernières années était dû à l'amnistie fiscale. Il devrait donc y en avoir beaucoup moins à l'avenir. En 2019, moins de 500'000.- francs sont actuellement déjà comptabilisés.

#### **Impôt sur le revenu :**

Les estimations au 31 décembre 2020 des impôts sur les revenus se base sur une analyse conjuguée des taxations 2019 et des tranches 2020 facturées. Cela comporte une certaine incertitude.

La Direction estime des revenus en hausse moyenne de +2,1% (y compris l'effet de l'augmentation de la population). Après l'application d'un facteur de 1,4 pour corriger la progression à froid (effet multiplicateur de la hausse des salaires sur la progressivité de l'impôt malgré la non-augmentation du pouvoir d'achat) à l'évolution de la matière imposable totale, on obtient une évolution de la taxation 2019 de **2,9%**. Un montant de 2 millions de francs a été déduit pour tenir compte des effets partiels de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Le budget 2020 prévoit ainsi une diminution de 400'000.- francs par rapport au budget 2019 (-0.6%).

## Impôt sur la fortune :

L'impôt sur la fortune reste assez stable. L'évaluation est fondée sur des indices bancaires d'évaluation des rendements des fonds LPP empiriquement fortement corrélés avec les fortunes sur le territoire communal.

Les prestations en capital correspondent à l'imposition du montant qu'une personne retire de son fonds de prévoyance pour l'achat d'un bien immobilier ou lorsqu'elle part à l'étranger et touche son capital.

### **Personnes morales**

La nouveauté de l'année est l'entrée en vigueur de la RFFA, l'interdiction des statuts dits spéciaux et la régularisation des quelques entreprises encore soumises à l'ancien régime fiscal spécial.

Le Conseil communal se fonde sur l'évolution des taxations 2018 et des modifications de tranches 2019 des 22 plus grosses personnes morales pour estimer le montant de l'impôt. Cet échantillon représente près de 90% de l'impôt sur le bénéfice. Cependant, la part de cet impôt restant dans nos caisses n'est plus que de 52,5% (70% de 75%). La nouvelle répartition des impôts est de 125 / 75 entre le canton et les communes et de 70 / 30 entre communes en fonction du siège des sociétés et du nombre d'emploi.

L'impôt sur le bénéfice pour 2020 est plus bas que 2019. En 2020, le montant est estimé grâce aux informations données par le canton. Selon eux, il sera stable ou à peine mieux. La Ville profitera du fait que certaines entreprises ne bénéficieront plus d'allègements fiscaux. On passe de 5% à 3%.

Concernant la répartition entre communes, en 2019, la part d'impôts sur les personnes morales dévolues aux communes était de 70 au siège de la société, 15 en fonction du nombre d'emplois sur territoire communal et 15 en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. En 2020, la part en fonction de la population sera ramenée à 0 alors que la part proportionnelle aux places de travail augmentera à 30. Ce changement de ratio avantage notre commune.

En 2020, la situation de l'impôt sur la fortune devrait être normale, alors que le budget 2019 était optimiste quant à l'obtention d'une pénalité de départ dont la perception est encore incertaine. Ce sont principalement les entreprises fortement capitalisées par des brevets et qui ne font pas de bénéfice imposable qui paient cet impôt sur la fortune.

L'impôt sur les bénéfices est quant à lui plutôt stable, bien que difficilement prévisible.

Concernant l'impôt foncier, les fonds immobiliers seront désormais imposés.

Le montant des intérêts nets diminue lentement depuis 2017. C'est un signe réjouissant d'une meilleure ponctualité des contribuables. Les Actes de défaut de biens sont également en diminution, ce qui est encourageant. En page 10 du rapport, le 318 Réévaluation sur créances se décompose ainsi : 1'600'000.- francs ADB impôts, 5'000.- francs déchets ménages, 300'000.- francs créances ambulances et 81'600.- francs pour la gérance.

### **31 Charges de transfert**

Les variations de charges de transfert, particulièrement importantes cette année, s'expliquent par une application du principe de produit brut : la part communale versée au pot commun pour la péréquation est maintenant comptabilisée en charges (11'000'000 francs) et la part reçue est comptabilisée en produit (environ 5'000'000 francs, p.53). Les flux péréquatifs étaient relativement compliqués et cette nouvelle manière de présenter les comptes est plus conforme et transparente.

#### **36228.01 Compensation des charges scolaires**

Montant facturé par le canton.

#### **36228.02 et 36228.03 Compensation des charges pré et parascolaires**

Il s'agit d'un mode de calcul intercommunal particulier, les règles sont cantonales.

#### **36228.04 Compensation des charges Eorén**

Dicté par des règles communales.

Auparavant, le montant apparaissait dans le chapitre école. Maintenant avec la péréquation, il y a cette nouvelle répartition supplémentaire qui figure de façon transparente ici. La Ville paie 1'500'000.- francs en plus par année pour l'école entre le canton (800'000.- francs) et le calcul par habitant.

#### **36321.00 Redistribution aux syndicats**

Ce montant est prévu par la loi cantonale. Sur le montant perçu par la Commune au titre de la péréquation en tant que « centre », est reversé 25% aux syndicats (anneau d'athlétisme, théâtre régional, patinoires du

littoral). Ce mécanisme devrait faire diminuer nos contributions aux syndicats puisque nos contributions se calculent en parts de l'insuffisance de financement. Sur les 1'500'000.- francs versés en plus, vu que les syndicats ont augmenté leurs charges ou diminué certains tarifs de location, la Commune en « récupère » 400'000.- francs au lieu des 750'000.- francs virtuellement dus à la Commune.

## **Dette**

La stabilité en place depuis 2015 de 300'000'000.- francs par année est terminée. Le Conseil communal explique de façon convaincante que cette future augmentation est liée aux investissements prévus. Les taux restant bas, les emprunts à terme lointains sont privilégiés.

En 2020, des emprunts arrivant à échéance auront lieu au premier semestre. Aujourd'hui, la Ville a pu renouveler à 0.24% à 9 ans et 0.25% à 9 ans. Cette année un emprunt a même pu être contracté à 0% à 10 ans. En raison des taux négatifs pratiqués par la BNS, les institutions qui ont des liquidités importantes préfèrent les placer à un taux bas voire nul et ne pas être rémunérées plutôt que de devoir payer des intérêts pour de l'argent restant sur les comptes bancaires. Les avances à terme fixe à court terme (moins d'un an) bénéficient de taux négatifs.

En 2019, la dette s'élèvera à 315 millions de francs (au lieu de 335 millions de francs prévus au budget et de 300 millions de francs en fin 2018). La structure de la dette évolue toujours vers le bas : plus aucun emprunt n'a de taux se trouvant en-dessus de 3%. Pour 2020, les taux moyens de la dette à long terme devraient être légèrement supérieurs à 1%.

## **105.00 Informatique**

Le cantonalisation de l'informatique est un grand changement dont il est encore impossible de bien comprendre les conséquences budgétaires. Il y aura désormais des coûts extraordinaires dans les services (en principes très spécifiques pour des logiciels particuliers nécessaires à des services spécialisés) et la charge informatique centralisée au sein de la Direction idoine sous forme de rémunération du mandat de prestation fait avec le SIEN. Ledit contrat de prestation était prévu sans TVA, le montant total atteint 3'300'000.- francs.

31990.99 Marge pour variation d'intensité

Difficile à atteindre en 2020, mais le renouvellement de certains postes informatiques seront différés.



### 31300.80 Téléphonie fixe

Inclus dans les charges informatiques contrairement à la téléphonie mobile qui est plus spécifique, donc comptabilisée dans chaque service. L'abonnement revient à environ 20.- francs par mois pour la téléphonie mobile.

### 104 Contrôle des finances

Le budget du contrôle des finances est stable avec une diminution par un facteur 2 des honoraires de 2018 à 2020. Cela s'explique par des mandats spéciaux en 2018 (mis en place d'un SCI et d'une étude sur la planification financière du financement du fonds de prévoyance).

La prochaine fusion impactera probablement les comptes du contrôle des finances, un travail important devant être mené dans ce cadre-là. Le choix d'un mandataire commun pour 2019 et 2020 pour le contrôle des comptes (pwc pour la commune actuelle de Neuchâtel) permettrait vraisemblablement d'économiser des frais d'honoraires lors de la fusion.

### 106 Service juridique

Les Commission souhaite des commentaires aux comptes et aux prochains budgets pour les années suivantes.

## **30 Charges de personnel**

Les baisses de charges sont expliquées par le départ d'une juriste (poste vacant au budget 2020) 17'000.- francs, au remplacement du chef de service (collocation différente) 15'000.- francs et à la réduction des postes de stagiaires 48'000.- francs : au total la réduction brute de charge est de 80'000.- francs. 20'000.- francs de nouvelles dépenses pour la reprise du temps de travail de juriste par d'autres collaborateurs.

Au final, réduction d'environ 60'000.- francs de la masse salariale du service.

## **39 Imputations internes**

La fin de la convention avec le CEG provoque la perte d'un revenu.

### **03. Ressources humaines**

Le groupe 30 des charges de personnel est toujours un centre de coût important au niveau du budget (p. 6). A noter, l'importante diminution de la masse salariale due au fait que le budget 2019 intégrait encore l'effectif du CEG, désormais disparu de nos comptes. En isolant, l'effet du transfert du CEG, les effectifs sont stables.

Les deux événements majeurs en terme de personnel sont le gel de l'équivalent de 15 postes à plein temps et de 15 autres en récupération des heures supplémentaires travaillées par le passé.

A noter également la reprise des EPT du Syndicat de la protection civile du Littoral dont la charge est autofinancée ; contractuellement, ces collaborateurs font partie du personnel « Ville de Neuchâtel ».

#### 107 Ressources humaines

##### **107.00 Service des ressources humaines**

##### **30 Charges de personnel**

Les cotisations patronales à l'AVS augmentent de 0,15% pour l'AVS conformément à la RFFA, d'où une diminution plus forte des charges de personnel que des cotisations patronales globales.

##### **30108.00 Heures supplémentaires**

Une provision existe (compte de bilan) pour le paiement hypothétique du solde de vacances ou d'heures supplémentaires. Dans le cadre de la fusion, le Conseil communal va exiger de la part des services qu'ils s'organisent pour qu'il y ait une récupération en temps des soldes de vacances et d'heures supplémentaires devisés actuellement à environ 4'500'000.- francs. Le Conseil communal veut diminuer ce solde d'heures travaillées mais pas encore rémunérées afin de ne pas reporter ces charges dans la nouvelle commune. Après évaluation pratique des possibilités réalistes, il sera exigé de reprendre 1/3 de ces heures soit environ l'équivalent de 15 EPT sur l'année. Le Conseil communal s'affirme confiant que malgré le travail supplémentaire prévisible en vue de la fusion, la surcharge reportée sur le personnel qui ne récupère pas ses heures ne sera pas problématique.

Les autres communes fusionnées devraient également créer une provision ou alors arriver au 31.12.2020 avec un nombre d'heures proche de 0.

### 30990.99 Ecart statistique (charge négative)

Le montant de -4'145'000.- francs est composé des éléments suivants :

- -2'400'000.- francs pour les mouvements de personnel (notamment les effets des décalages lors de postes vacants et les procédures de recrutement),
- -300'000.- francs pour le délai de carence, décidé par le Conseil communal,
- 100'000.- francs pour les cotisations AVS qui augmentent de 0,15% (intégré dans cette rubrique au vu de l'information reçue en dernière minute de la CCNC),
- -1'545'000.- francs pour le gel de 15 postes.

Les postes ouverts sont prioritairement ouverts à l'interne puis auprès des institutions du chômage et de la réinsertion et finalement à l'externe.

### 30594.00 Cotisations des employeurs aux contrats de formation

Cette nouvelle mesure décidée par le canton vise à encourager les employeurs publics et privés à former des apprentis en dual. Une cotisation de 0.58% est perçue auprès des employeurs afin de subventionner des places d'apprentissage. Cependant, la Ville est perdante malgré sa politique de formation volontariste puisque les critères cantonaux ne sont que peu généreux à l'endroit des apprenti.e.s employé.e.s de commerce.

Il y a une erreur relative dans les chiffres présentés par le Conseil communal : la différence budgétaire totale à notre charge est bien de 300'000.- francs mais à hauteur de 400'000.- francs (69 millions de francs x 0,58%, contrairement à 30594.00, p. 58) et une subvention de nos places à environ 100'000.- francs (selon le nombre d'apprentis, contrairement à 46311.00, p. 59).

## **33 Amortissements du patrimoine administratif**

### 33200.00 Amort. planifiés, immo. incorporelles

Il s'agit de l'amortissement sur 4 ans du nouveau logiciel de gestion du temps « Timelead ». Il y a une diminution de l'amortissement car le coût du logiciel est finalement inférieur au crédit demandé.

A relever que les nouveaux développements du logiciel timelead permettront l'analyse des absences, notamment de courtes durées.

## **04. Economie**

### 108 Service de l'économie

#### **108.00 Economie**

##### **Généralités**

En 2020, organisation de la manifestation des Neuchâtel du monde, qui regroupera 17 villes en provenance de 15 pays du 21 au 28 avril 2020. Ces délégations vont découvrir le centre-ville et visiter quelques entreprises de la Ville. Les charges et revenus liés à ce poste sont à la Chancellerie.

Pour 2020, le pique-nique géant sera reconduit et deux marchés aux puces à la rue du Seyon seront organisés. La Ville contribue ainsi à dynamiser le centre-ville à des périodes « creuses ».

##### **Délégué au centre-ville**

Le budget est entièrement consacré aux animations et à la liaison avec les commerçant.e.s du Centre-Ville. Il s'agit maintenant principalement de soutien plutôt que d'organisation. Il y a beaucoup d'initiatives et il faut trier ce qu'on soutient. Du coup la Ville se retire et les coûts sont moins élevés, la Ville reste toutefois en soutien, mais n'est plus organisatrice.

En 2020, le championnat du monde de course d'orientation aura lieu à Neuchâtel. Le délégué essaie de transformer ces événements sportifs en succès commercial pour les commerçant.e.s de la ville.

##### **Délégué à l'immobilier et au logement**

Année 2020 standard au niveau des activités. En juin 2019, bonne évolution au niveau des locaux commerciaux vacants. Il n'y a que 13'000 m2 de vacants sans toutefois se situer en situation de pénurie selon le Conseil communal. Aucun projet concret n'existe à ce jour pour la parcelle du bâtiment de la *Neuchâteloise*. Le délégué essaie avec un certain succès à faire disparaître les vitrines vides du centre-ville. La liste des locaux vacants n'est pas transmise (confidentialité), mais utilisée par le Conseil communal et son administration.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

33009.00 Amort. Planif., autres immo. corporelles PA

Les participations au CSEM sont valorisées comme celles du patrimoine financier (p. 61). Les actions et parts sociales sont évaluées à la valeur boursière ; celles qui n'ont pas de cours sont valorisées à la part de la Ville aux fonds propres figurant au dernier bilan bouclé de l'entité concernée, à l'exception de nos participations dont la valeur nominale est inférieure à 50'000.- francs qui sont portés au bilan à 1.- franc. Les participations à des associations, des fondations ou des coopératives sont valorisées pour mémoire à 1.- franc. Les participations pour lesquelles un amortissement est prévu par une décision du Conseil général ne sont pas réévaluées.

Il n'y aura vraisemblablement pas de réévaluation de la valeur des actions du CSEM en 2020.

### **36 Charges de transfert**

36350.00 Subventions aux entreprises privées

Ces subventions ne sont pas fixes, pour 2020 elles concernent le Salon de l'immobilier, la Fédération Suisse de Recherche en Microtechnique et Genilem (aide à la création d'entreprises innovantes).

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

La subvention à l'association patronale des commerçant.e.s du centre-ville Neuchâtel Centre est maintenue.

## **Autres commentaires**

### Arrêté 5

Auparavant les 500'000.- francs d'entretien étaient comptabilisés dans les dépenses courantes. Le service des bâtiments a constaté qu'il était imputé dans les comptes de résultats, alors que ce sont des dépenses qui auraient dues être activées en investissement. Ce changement permet de lisser la charge sur toute la période d'investissement plutôt que d'avoir la charge sur une seule année. L'opération se trouve donc être justifiée et prudente.

## Participation à Viteos SA

En page 23 du rapport, le 444 Réévaluation immobilisations du PF concerne la valorisation des actions de Viteos SA qui a été réévaluée en fonction du capital propre inscrit au bilan grossi par les bénéfices soustraits des dividendes versés aux actionnaires, notre commune, celles du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

## **Rapport de la Sous-commission financière II**

(Education, Santé, Action sociale)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier, Johanna Lott Fischer et de M. Benoît Zumsteg (rapporteur), s'est réunie le 14 novembre 2019 en présence de Mme Anne-Françoise Loup, directrice des sections concernées, pour examiner le budget 2020. Ont également participé à cette séance: pour la Section de la Santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Catherine Stangl, cheffe du Centre de santé sexuelle – Planning familial et Mme Isabelle Girod, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé ; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances & administration du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'Éorén; pour la Section de l'Action sociale, M. Frédéric Richter, chef de service et Mme Nives Faggiani, responsable financière et cheffe du GSR ; pour les trois sections Education, Santé et Action sociale, M. Pierre Geissbühler, administrateur et chef de projets.

### **01. Direction ESAS**

#### **Remarques générales**

Comme cela ressort du tableau ci-dessous, le budget 2020 du dicastère présente un excédent de charges de 2,8 millions (+4.7%) par rapport aux comptes 2018 et 1,2 millions (+1.9%) par rapport au budget 2019. Ceci est principalement dû à l'augmentation de la facture sociale, l'accueil préscolaire selon les remarques du tableau, ainsi que la refacturation de

l'Éorén du service Enseignement due à la nouvelle péréquation des charges de la formation.

La marge pour variation d'intensité représente un peu plus de 7% des charges de la nature 31 (BSM) de chaque service. Le montant à économiser pour le dicastère représente 259'600 francs.

De même, les frais informatiques (165'800 francs au budget 2019) et de téléphonie fixe (20'700 francs au budget 2019) ont été transférés au service financier dans le budget 2020. Cela signifie que l'analyse de l'excédent de charges peut encore être théoriquement augmentée d'autant.

Les postes d'ores et déjà « gelés » par mesure d'économies restent présents dans le budget des charges de la nature 31 des différents services. Ces montants sont globalement corrigés dans l'écart statistique du service des RH (entité 107.00). Les commissaires regrettent que ce système fausse la lecture du budget du dicastère.

Le tableau ci-après présente l'évolution des excédents de charge de la Direction Education, Santé et Action sociale.

Budget 2020 (excédent de charge en milliers de francs)						
Entité de gestion	B2020	B2019	écart	C2018	écart	Explications
Direction ESAS	524.5	597.7	-73.2	546.0	-21.5	répartition de la charge salariale de l'administrateur sur deux directions
			0.0		0.0	
Centre de santé sexuelle	201.4	236.4	-35.0	205.8	-4.4	Retrait du budget pour les 50 ans et retour au niveau normal de la subvention cantonale. (0.1 EPT gelé et maintenu au budget)
Centre d'orthophonie	374.1	350.7	23.4	350.8	23.3	0.3 EPT gelés mais maintenus au budget, recettes adaptées à la baisse des postes
D. aux PA et à la promotion de la santé	279.7	268.0	11.7	220.3	59.4	Intégration de subventions précédemment comptabilisée à l'action sociale
<b>Total Santé</b>	<b>855.2</b>	<b>855.1</b>	<b>0.1</b>	<b>776.9</b>	<b>78.3</b>	
Guichet social - administration	17'883.1	17'549.5	333.6	17'018.3	864.8	Augmentation de la facture sociale (Lamal)
Aide sociale	2'126.4	2'113.4	13.0	2'158.5	-32.1	
Agence AVS/AI	943.7	944.9	-1.2	932.9	10.8	
<b>Total Action sociale</b>	<b>20'953.2</b>	<b>20'607.8</b>	<b>345.4</b>	<b>20'109.7</b>	<b>843.5</b>	
Service admin. De l'accueil de l'enfance	1'360.7	1'322.4	38.3	1'211.3	149.4	0.5 EPT supplémentaire
Contributions aux crèches	5'471.6	5'502.8	-31.2	5'236.4	235.2	
Accueil préscolaire	1'470.6	991.8	478.8	1'242.4	228.2	Augmentation des charges salariales, baisse des taux d'occupation et fin des subventions fédérales
Accueil parascolaire	1'321.8	1'605.1	-283.3	920.6	401.2	Augmentation des taux d'occupation et des capacités contributives
Enseignement et formation	30'913.6	30'190.0	723.6	29'854.0	1'059.6	Augmentation des écolages
Service médical	0.0	0.0	0.0	153.2	-153.2	Transféré à l'éorén en 2018
<b>Total éducation</b>	<b>40'538.3</b>	<b>39'612.1</b>	<b>926.2</b>	<b>38'617.9</b>	<b>1'920.4</b>	
<b>Total Dicastère (y.c. Direction)</b>	<b>62'871.2</b>	<b>61'672.7</b>	<b>1'198.5</b>	<b>60'050.5</b>	<b>2'820.7</b>	

## 100.05 Direction de l'Education, de la Santé et de l'Action sociale

### 30 Charges de personnel

Le salaire de l'administrateur de la Direction est depuis 2019 réparti entre les deux directions (ESAS et UEM). La charge baisse donc pour la direction ESAS.



## **05. Santé**

### **109.01 Centre de santé sexuelle**

Lors des dernières revues de budget et comptes, la question de diminuer l'impact de charges de centre de cette entité a déjà été évoquée. Pour rappel, plus de 65% des consultations se font au bénéfice de personnes non résidentes en VDN.

Le canton souhaite maintenant proposer un contrat de prestations aux deux centres de santé sexuelle communaux, à savoir ceux de Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds, avec entrée en vigueur en 2021. Cela doit permettre de thématiser les missions des différents prestataires de santé sexuelle. Le mandat de prestations donné dès 2019 au GSN (Généralités Sexualités Neuchâtel, anciennement Groupe Sida Neuchâtel) fait craindre une certaine concurrence avec les prestations données par les deux centres. De plus, ce contrat devra permettre de clarifier le financement des prestations, en espérant que les coûts seront pris en charge par l'Etat pour ces missions éminemment cantonales.

La question de la santé sexuelle à l'école est également au centre de ce débat. Le canton soutient et subventionne le GSN (qui a intégré fin 2018 les éducatrices et éducateurs du GIS (Groupe Information sexuelle et éducation à la Santé), qui, pour des raisons structurelles et économiques, a fermé ses portes) comme prestataire de santé sexuelle, alors même que plusieurs cercles scolaires ont internalisé ces prestations. L'éorén reste l'un des derniers « gros clients » du GSN. Si l'éorén ne mandatait plus le GSN et internalisait également des forces spécialisées au sein de son groupe de santé scolaire, les conséquences pour le GSN seraient importantes.

Une grande remise en question sur l'organisation de ces structures se fera en 2020 afin d'éviter des doublons et d'en définir le financement dès 2021.

### **30 Charges de personnel**

0.1 EPT (env. 10'000 francs), gelé par mesure d'économie, est toutefois présent au budget.

## **46 Revenus de transfert**

### **46110.00 Dédommagements des cantons et concordats**

Le calcul de la subvention est à nouveau « normal » soit 50% du déficit reconnu. (Les comptes 2018 et le budget 2019 étaient sous le coup des mesures d'économies cantonales).

### **109.02 Centre d'orthophonie**

En avril 2020, un programme de prévention (détection précoce de dysfonctionnement du langage) sera présenté à la population, aux écoles et aux professionnels de la petite enfance. Ce programme est basé sur 3 axes :

- Processus du développement du langage chez l'enfant
- Bilinguisme
- Ecrans et développements du langage

Une brochure (traduit en plusieurs langues) à l'attention des parents et des actions de terrains sont prévues.

La renégociation de la convention liant le centre d'orthophonie à la fondation « l'Enfant c'est la vie » est en cours. On passe d'un système de « location » d'une orthophoniste à un système de facturation à la prestation effective. À terme, une baisse du montant facturé pourrait être ressentie. Le montant global de la prestation à la fondation est d'aujourd'hui de 75'000 francs.

Les commissaires sont surpris et déplorent de voir une augmentation de l'excédent de charges du service, même si le budget est en phase avec la note de la Directrice de la Santé du 24.09.2019 « Optimisation des finances – Centre d'orthophonie » adressée à la commission financière. Même si le taux de facturation des orthophonistes a été amélioré, il est seulement de 55%, e.g. les orthophonistes passent 55% de leur temps avec l'enfant, et 45 % pour des travaux de préparation des thérapies, les séances de réseau et l'administration.

## **30 Charges de personnel**

0.3 EPT (environ 37'500 francs) gelé par mesure d'économie est toutefois présent au budget. Ce poste non repourvu entraîne mécaniquement une baisse des recettes. Toutefois, le budget intègre la charge de l'EPT dans le dicastère mais tient déjà compte de la diminution des revenus théoriques engendrés du fait de cette diminution d'effectif (env 40'000 francs, voir rubrique 42400.02).

## **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers

Les recettes sont adaptées au volume de prestations qui pourra être fournis et n'arrivent donc toujours pas à couvrir les charges.

## **109.04 Déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé**

La déléguée prendra sa retraite à fin octobre 2020. Elle œuvrera d'ici là à dresser un bilan de la politique vieillesse de la Ville à la suite du rapport élaboré en 2016 et y intégrera le recensement des prestations des communes fusionnées afin d'affiner les contours de la politique de promotion de la santé et de la vieillesse de la nouvelle commune. Un rapport d'information devrait être présenté au Conseil général d'ici au départ de la déléguée.

## **30 Charges de personnel**

Pas de budget inscrit pour un éventuel temps de « formation » du/de la prochain-e délégué-e.

# **06. Action sociale**

## **Remarques générales**

La facture sociale est répartie dans le pot commun canton-commune et s'est stabilisée entre 2016 et 2019 à environ 215 millions de francs. Le coût à la charge de la VDN est d'environ 7.5%.

La facture sociale se trouve dans les comptes 36110.00 à 36110.09 de l'entité 110.00 – Guichet social. Budget 2020 : 16'590'000 francs, budget 2019 : 16'200'000 francs, budget 2018 : 15'908'000 francs.

Les budgets 2020-2023 seront cependant à la hausse, notamment à cause des éléments suivants :

- Augmentation des coûts de la santé et du vieillissement de la population. (Subsides LAMAL)
- Effet de seuil sur les personnes qui sortent de l'aide sociales. (Subsides LAMAL)
- Difficultés d'accès au premier marché du travail.

De plus, le canton prévoit une augmentation de 20 millions de francs d'ici 2023. Le canton a donc assoupli sa politique d'économie des charges sociales.

Par contre, le reste du budget de l'action sociale est stable, des mesures d'économies ont été réalisées au niveau des BSM selon les directives reçues. Des nouvelles possibilités d'économies dans les charges de personnelles et de BSM sont très limitées. De plus, il semblerait que les services travaillent à flux tendu sans grande marge de manœuvre et auraient besoin de 0.3 EPT de plus non budgété. Il est également à noter que ce service de par sa fusion avec les services des autres communes est déjà complètement opérationnel en vue de la réalisation de la fusion au 01.01.2021.

Trois importantes réformes cantonales sont toujours en cours dans le domaine de l'action sociale.

1. La stratégie d'intégration professionnelle (Stratégie IP) a démarré officiellement en mars 2019. Après six mois d'implémentation, le service n'a pas de recul suffisant pour vanter les qualités ou les défauts de cette stratégie. Certains signaux d'alerte apparaissent néanmoins. Beaucoup de personnes sont en effet trop éloignées du marché du travail. Cela signifie que c'est au secteur social de mettre en place des mesures adaptées pour les rapprocher du marché de l'emploi. L'évolution du marché et son accessibilité seront donc des facteurs déterminants pour la réussite de ce projet qui a mobilisé le service depuis 18 mois (pilote).
2. Le grand projet de redéfinition des prestations sociales (REDEFPRESTA), accepté par le Grand Conseil, a vu les deux premiers blocs de réformes être mis en œuvre en janvier 2019 (nouvelle répartition des subsides LAMAL pour éviter les effets de seuil + déplafonnement des avances contribution d'entretien). La réforme RAISONE (réforme de l'aide sociale) et la mise en place d'une PCC (prestation complémentaire cantonale), prennent plus de temps. Les travaux concernant la PCC ont été suspendus pour se recentrer sur la

simplification de l'aide sociale.

3. Enfin, un nouveau logiciel pour la gestion des dossiers d'aide sociale est en cours d'élaboration, 15 groupes de travail ont été mis en place, le projet a plus d'une année de retard sur le calendrier.

## **110.00 Guichet social**

### **30 Charges de personnel**

301000.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Malgré le fait que les frais du « dispositif loyer », qui consistait à systématiquement demander la réduction des loyers étaient couverts par les montants récupérés, le projet sera arrêté fin mars, au moment de départ à la retraite de la personne en charge de ce projet. La CCNC va continuer à faire la démarche.

### **36 Charges de transfert**

36110.05 Social privé

Le service d'aide aux victimes (y compris les victimes de violence conjugales) est nouvellement compris dans ce compte.

## **11. Education**

### **131 Accueil de l'enfance**

L'accueil préscolaire présente davantage de fluctuations financières que le parascolaire. En effet, au niveau de l'accueil parascolaire, les enfants fréquentent les structures proches de leurs écoles et d'une manière stable, alors pour le niveau préscolaire, l'universalité de l'accueil permet à des parents de toutes les communes neuchâteloises de placer leurs enfants où bon leur semble. Cela génère donc plus de mouvements. Le coût par place étant plus élevé dans le préscolaire, de petites périodes avec des places libres peuvent rapidement avoir des conséquences financières. A titre d'exemple, une place vide en crèche, un après-midi par semaine peut être chiffrée à environ 17'000 francs de manque à gagner annuel.

La question de la réforme de la protection de l'enfance est également abordée. Il est fait mention des difficiles négociations avec le canton et

ses services et du besoin pour la Ville de bénéficier d'un cadre financier et pédagogique clair avant d'aller dans la prise en charge des enfants en provenance d'institutions.

### **131.01 Service administratif de l'accueil de l'enfance**

#### **30 Charges du personnel**

Le travail supplémentaire de gestion administrative et de contrôle des capacités contributives liées à l'augmentation des places d'accueil de ces dernières années à générer l'engagement de 0.5 EPT.

### **131.03 Accueil préscolaire**

Comme expliqué dans l'introduction de l'accueil et de l'enfance, les places en crèches sont peu captives, surtout pour la tranche d'âge 2-4 ans. Dans ce cadre, la question d'une liste d'attente cantonale plus transparente et accessible aux services communaux, permettant de mieux répondre aux besoins des familles sera de nouveau thématisée. La liste d'attente se concentre principalement sur les enfants de 0 à 2 ans ; une restructuration pour offrir plus de places pour les bébés est en réflexion.

#### **30 Charges de personnel**

Augmentation « mécanique ». Pas de nouveaux postes créés.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

#### **31050.00 Denrées alimentaires**

La crèche des Bercles n'exploitera plus de cuisine. Dès lors, les repas seront livrés et les charges imputées sous 31300.01 prestations de services de tiers.

### **46 Revenus de transfert**

#### **46300.00 Subventions de la Confédération**

Fin des subventions fédérales pour la Crèche du Centre-Ville.

## **131.04 Accueil parascolaire**

### **Remarques générales**

Les bons résultats de l'entité sont notamment dûs à l'amélioration des taux d'occupation et de la capacité contributive des parents (et à son contrôle assidu). Les capacités d'accueil ont augmenté de 75 places pour le cycle 2.

## **30 Charges de personnel**

L'augmentation des places (+75 places parascolaires) a entraîné l'engagement de 1.55 EPT. L'encadrement des enfants respecte bien évidemment les prescriptions cantonales.

## **31 Charges biens, services, autres charges d'exploitations**

Les BSM de l'accueil parascolaire comportant pour 90 % de frais difficilement compressibles comme les charges liées à l'alimentation CHF 152'700 (31050.00) et les loyers CHF 265'900 (31600.00) et une grande partie des prestations de services de tiers liée à la livraison des repas CHF 870'900 (31300.01). Les économies prévues de 107'300 francs seront difficilement réalisables.

## **132 Ecoles**

### **132.01 Enseignement et formation**

L'augmentation importante de la facture de l'Éorén (compte 36120.0 + 743'100 francs comparé au BU18) est surtout le résultat d'une augmentation des charges totales de l'Éoren.

La question de la représentation politique au sein de l'Éorén après la fusion est évoquée. Le comité scolaire va étudier les variantes à sa disposition et à l'heure actuelle aucune variante n'est arrêtée. Il est cependant préconisé de maintenir un fonctionnement de bonne cohabitation et de recherche de consensus avec les autres communes de l'Éorén. Après fusion, la nouvelle commune représentera environ 64% des effectifs (contre 46% actuellement). Le but est que la nouvelle commune de Neuchâtel reste dans l'Éorén.

Dès la rentrée 2020, les élèves de Valangin seront intégrés dans le cercle scolaire des Terreaux. Cela représente quelque 80 élèves. A priori, il n'en découlera pas de charges supplémentaires. Au contraire, cela pourrait faire baisser le coût par élève et améliorer la participation à la péréquation.

La péréquation financière des différents cercles scolaires cantonaux et les négociations intercommunales à l'interne du cercle de l'Éorén pour trouver un équilibre ont un impact important sur les finances communales.

La péréquation des charges scolaires comporte deux « phases » : une première phase « cantonale » qui définit le montant que le Cercle de l'Éorén, contributeur, doit aux autres cercles bénéficiaires, et une seconde phase « communale » qui doit assurer la réduction des surcharges structurelles entre les communes. En d'autres termes, la réforme cantonale s'arrête aux portes des cercles scolaires et ces derniers doivent se « débrouiller » pour garantir une juste répartition des charges entre communes.

Ainsi, le Cercle scolaire de l'Éorén paie par habitant moins de salaires d'enseignants que la moyenne cantonale et est donc contributeur à la péréquation. Cette contribution du cercle se monte à 1.6 millions de francs. Ce montant est réparti par commune sur la base de la population. La Ville paiera donc à ce titre 840'000 francs.

Cependant, si la péréquation cantonale était appliquée directement aux communes de l'Éorén (et non au cercle), certaines communes seraient bénéficiaires et d'autres contributrices, alors qu'elles sont actuellement toutes considérées contributrices. Par exemple, si Neuchâtel était considérée comme un cercle scolaire, il faudrait déboursier plus de 3 millions de francs à titre de péréquation cantonale alors qu'à l'inverse Lignières devrait être largement bénéficiaire alors qu'elle se trouve contributrice à cause de sa participation à l'Éorén.

Les communes membres ont donc mis en place un groupe de travail pour mieux répartir la charge.

La répartition des charges de l'Éorén entre communes comporte déjà historiquement un élément de péréquation sachant que 10% des charges sont réparties en fonction de la population et 90% en fonction des effectifs. Cette première péréquation (10% de la charge liée à la population) représente un surcoût pour la Ville d'environ 350'000 francs par an). La négociation a abouti à un renforcement de la part de la charge calculée en fonction de la population, qui passe de 10% à 26.3%



Résumé sous forme de tableau de la contribution supplémentaire de la péréquation de 1'600'000 francs du cercle de l'Éorén pour la VDN.

Entité	Désignation	Compte	Francs	Remarques
103.05	Impôts	36228.01	840'000	Facture cantonale
132.01	Enseignement	36120.00	350'000	10% base population, intégré dans la facture globale Éorén
103.02	Impôts	36228.04	585'000	Part supplémentaire de 16.3% base population
<b>TOTAL</b>			<b>1'775'000</b>	

Cela signifie que la VDN est largement contributrice aux péréquations cantonale et également au sein des communes de l'Éorén. On peut donc en conclure que les négociations de la nouvelle commune seront très importantes dans le postulat de rester dans l'Éorén.

L'annexe 1 présente le mécanisme sous forme visuelle.

### **36 Charges de transfert**

36120.00 Dédomma. Communes et synd. intercommunaux

L'écolage versé à l'Éorén augmente de 743'000. Les causes sont multiples et liées à l'augmentation générale des charges de l'Éorén.

Le budget 2020 de l'éorén est en augmentation den 1.75 mio de francs par rapport au budget 2019, et de 3.44 mio de francs par rapport aux comptes 2018, cela pour différents raisons : rehaussement du taux de cotisation patronale AVS (+ 108'000 francs) et à la caisse de pension (+ 521'000 francs) ; nouvelle contribution au fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (+ 366'000 francs) ; engagement d'assistants socio-éducatifs (+ 238'000 francs) ; plus de frais d'exploitation des bâtiments scolaires (+ 1'412'000 francs) ; augmentation des amortissements (+ 241'000 francs) ; diminution des recettes d'écolages pour des élèves des communes non-membres (-470'000 francs).

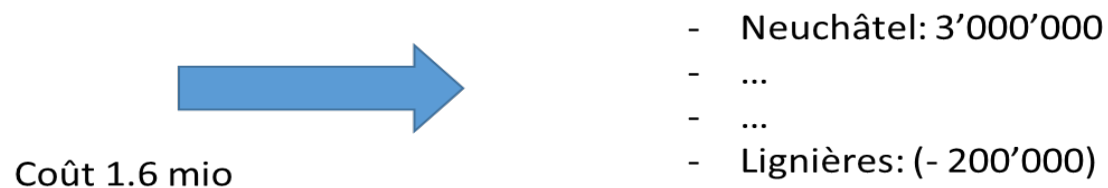
A noter également que le budget 2019 avait été maintenu au niveau du budget 2018, l'augmentation constatée au budget 2020 est donc le reflet de deux années d'augmentation des charges de l'Éorén.

- Annexe tableau péréquation

### Péréquation cantonale – calculée pour les cercles scolaires



### Péréquation « parfaite » – calculée par commune



### Solution négociée au sein de l'éorén – augmentation de la part des charges répartie selon la population

Facture cantonale + péréquation existante (10%) + correction (16.3%)

Neuchâtel: 840'000	+	350'000	+	585'000	= 1'775'000
Lignières: 24'000	+	(-40'000)	+	(-64'000)	= (-80'000)

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme, Mobilité et Environnement)

La Sous-commission financière III, composée de MM. Jean-Charles Authier, Antoine de Montmollin et Mme Charlotte Opal (rapporteuse), s'est réunie le 15 novembre 2019 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des services concernés, pour examiner le budget 2020. Ont également participé à cette séance: M. Pierre Geissbühler et Mme Laure Rotzetter-Grüner, chargés de projets de la direction Urbanisme, Mobilité et Environnement; Mme Isabelle Auret, secrétaire de direction; M. Stefano Benagli, délégué à l'énergie; M. Fabien Coquillat, chef du service du développement territorial; Mme Nuong Bui, responsable de l'entité des permis de construire; Mme Odile Porte, responsable de l'entité planification et aménagement urbain; M. Thierry Favret, responsable des constructions et patrimoine; M. Marco Geiselmann, responsable de la gérance; M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, au développement durable et à l'environnement; M. Numa Glutz, chef de projet pour la mobilité cyclable; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et cheffe du Service des domaines; M. Jan Boni, ingénieur forestier.

Le budget présente la nouvelle configuration de la Direction de l'Urbanisme, en particulier celle du Service des bâtiments avec l'entité Gérance et l'entité Constructions et patrimoine. L'objectif prioritaire de ce service sera de rattraper l'entretien du PF et de générer des recettes stables pour la Ville. Concernant le Service du développement territorial, réorganisé en 2017 déjà, l'objectif sera d'intensifier les synergies avec la Mobilité, notamment via la PLACO (Plateforme de coordination, réunissant le SDT, la Mobilité, les Infrastructures et la Sécurité).

## 08. Urbanisme

La section de l'urbanisme a vécu une période de transition importante qui a mené à la réorganisation du Service des bâtiments et du logement au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Dès lors, l'entité 119.01 se dénomme dorénavant «Gérance» (anc. Gérance des bâtiments) et l'entité 119.02 «Constructions et patrimoine» (anc. Bâtiments). Le Service est quant à lui renommé Service des bâtiments. Du point de vue du personnel, quatre vacances (1 chef-fe de Service, 2 technicien-nes et 1 employé-e administratif-polyvalent) seront comblées en 2020 seulement. C'est à partir de ce moment que la nouvelle répartition des missions pourra déployer ses effets. Le poste de Chef-fe du Service des bâtiments restera vacant jusqu'à ce que la nouvelle organisation soit consolidée et que le profil optimal pour cette position importante soit précisé.

### Service du développement territorial (SDT)

En parallèle de la mise en place des mesures inscrites au projet d'agglomération d'une part, et d'autre part de ses tâches quotidiennes, le SDT conduit actuellement le processus de révision du plan d'aménagement local (PAL) qui s'étendra jusqu'en 2023. Ce travail intervient de façon cyclique environ tous les 20 à 25 ans et s'inscrit dans la suite du plan directeur régional élaboré par la COMUL. À la suite de l'adoption par le Conseil d'État de ce dernier, la révision du PAL s'est poursuivie par un travail en ateliers thématiques afin de déterminer une vision d'aménagement qui sera présentée au Conseil général dans le cadre de la demande de crédit pour la révision du plan directeur. Quant à la fusion, le nouveau plan directeur communal intégrera les travaux des 4 communes qu'il s'agisse de la vision de l'actuelle ville de Neuchâtel ou des avants-projets de Peseux, Valangin et Corcelles-Cormondrèche. La demande de crédit de 1.9 million mentionnée supra figure déjà dans le plan d'investissement.

Une autre priorité est constituée par le réaménagement des Jeunes Rives, un projet phare dont le Conseil communal s'engage à présenter la première étape au printemps 2020, avant les élections communales sur le territoire fusionné.

Pour la troisième **génération** du projet d'agglomération (PA3), et la quatrième **génération** en **préparation** (PA4), il y aura un co-financement de la confédération (principalement pour les aspects liés à la mobilité). A titre d'exemple et dans le cadre du projet Jeunes-Rives, la piste cyclable et le chemin au bord du lac sont des mesures intégrées dans le projet

d'agglomération co-financés par la Confédération. Le développement du projet des Jeunes-Rives a pris du retard à cause de la nécessité de vérifier la mise en œuvre de la structure de la rive et d'affiner l'analyse des sols pour connaître les coûts de leur assainissement. La sous-commission est inquiète du risque que la demande de crédit n'arrivera pas avant la fin de la législature en cours. Si la nouvelle commune devait souhaiter reprendre les réflexions depuis le début, l'effort financier pour tout le travail déjà effectué risque fort d'être perdu.

L'amélioration dans le budget développement territorial (120.00) s'explique par des revenus divers sous la ligne 43000. Ce sont des prestations fournies dans le cadre des investissements qui maintenant vont être valorisées et amorties (ligne 33) dans chaque projet d'investissement. Cette nouvelle pratique regroupera les coûts réels sous chaque projet et aidera certains projets à toucher plus de subventions. Par exemple, le loyer que paie l'Eoren pour les écoles est lié au total des coûts du projet.

En revanche, cette pratique peut être vue comme une façon purement comptable d'améliorer le budget courant. Elle va en retour péjorer les exercices futurs qui devront amortir ces prestations.

120.01, ligne 30100.01 – erreur du budget 2019, donc va être dépassé aux comptes 2019. Correction pour cette année.

La sous-commission déplore que dans le plan d'investissement, on ne voie pas apparaître le montant qui reste dans chaque ligne de crédit. Il serait utile de connaître la somme déjà dépensée à ce jour.

Dans le plan financier, la mention « Place de la Coudre – aménagement, pré-étude projet » devrait être « Place de la Coudre – aménagement, pré-étude et projet ».

Il est par ailleurs surprenant de voir apparaître un crédit qui a été voté il y a 20 ans. A ce sujet, le règlement d'application du règlement communal des finances devrait limiter dans le temps la durée possible de la validité des crédits.

### **Service des bâtiments (Sbat)**

Le Service a été réorganisé en 2019, avec deux entités: le responsable de la gérance est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mars, et le responsable des constructions et patrimoine au 1<sup>er</sup> septembre.

Depuis l'été 2018, la suppléance à la tête du Service des bâtiments est assurée par l'architecte communal. Les projets ont été redistribués de sorte à se poursuivre à l'interne ou avec les mandataires externes.

## **EPIC**

Depuis 2012, le projet EPIC (Expertise du patrimoine immobilier communal) a recueilli les données relatives à l'état d'une partie du parc immobilier de la Ville (patrimoine financier et administratif). Le but d'EPIC est d'offrir une vue d'ensemble des biens et un chiffrage des investissements à entreprendre afin de garantir leur valeur et, pour le patrimoine financier, de générer des recettes.

Le constat de la première phase d'EPIC est que, globalement, la dégradation des biens immobiliers de la Ville s'accroît, les investissements permettant seulement de les freiner. En d'autres termes, à l'heure actuelle et depuis de nombreuses années déjà, les montants investis dans l'entretien et le suivi des travaux dans le patrimoine administratif et financier sont insuffisants.

Le potentiel de recettes que représente notre patrimoine financier est significatif. En ce sens, des investissements ciblés devraient permettre de générer un cercle vertueux entre revalorisation de notre patrimoine, recettes et nouveaux investissements ; il faut toutefois tenir compte du fait que les travaux d'entretien différé ne permettront pas de générer de plus-values.

Le crédit restant pour le projet EPIC peut être utilisé pour boucler l'étude EPIC du patrimoine administratif et aussi pour réaliser une étude globale sur le patrimoine financier. Il sera potentiellement totalement épuisé en 2020, contrairement à ce qui est écrit à la page 197. Cela ne changera toutefois pas le montant du crédit accordé.

## **Abalmmo**

L'implémentation du nouveau logiciel de gestion administrative et financière du parc immobilier communal (Abalmmo) est terminée. Comme nous l'avons annoncé, les effets de cette implémentation se sont fait ressentir sur l'élaboration du budget 2019, et sont encore visibles sur le budget 2020. Des écarts, parfois importants, dans certaines natures entre les comptes et le budget sont encore constatés.

## 119 Service des bâtiments et du logement

### **119.01 Gérance**

En 2019 a été entrepris un travail d'inventaire important pour connaître les surfaces des unités et mieux comprendre l'efficacité de gestion, l'utilisation d'énergie etc., travail qui doit se poursuivre en 2020. Le service veut aussi mieux appliquer le droit du bail en matière de répartition des charges entre locataires et propriétaire. Cette information devra alimenter la base de données gérée par le service, puis analysée dans Abalmmo pour créer et suivre des indicateurs. Cela permettra d'améliorer le système de facturation et viser quels investissements pourraient être rentables. Cette information est un complément à EPIC, qui n'a analysé que l'enveloppe globale de certains bâtiments (état de la construction) – ergo un état des lieux à un moment donné dans le temps. La sous-commission prend bonne note qu'une collecte de données des bâtiments est en cours, elle n'est pas pleinement rassurée d'apprendre que ces informations seront réparties entre EPIC (photographie de l'état d'entretien) et Abalmmo (outil de gestion immobilière) avec le risque inhérent de redondances ou de lacunes.

Deux bâtiments et des parkings sont passés des domaines à la gérance, donc de la ligne 123.00 à 119.01. Cela explique les augmentations des loyers et fermage sur la page 23, ligne 447 du budget.

### **30 Charges de personnel**

#### 30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Les postes suivants seront repourvus:

Technicien-ne gérance 100%	CDI au 1 <sup>er</sup> janvier 2020, avec cahier des charges adapté
Employé-e administratif-ve polyvalent-e, 100%	CDI au 1 <sup>er</sup> janvier 2020, avec cahier des charges adapté

## **36 Charges de transfert**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Le budget 2019 était surestimé, la diminution de l'enveloppe est liée à la fin d'un régime (LCAP) du canton/fédéral. Il reste quelques subventions liées à des conventions particulières, p.ex. Cadolles.

## **119.02 Constructions et Patrimoine**

## **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Technicien-ne conducteur-trice de travaux 100%, CDI repourvu au 1<sup>er</sup> janvier 2020, suite à la démission de la titulaire au 31 août 2019.

## **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

31440.30 Entretiens des bâtiments

Complément à l'explication à la page 72: il y a aussi un transfert de charge se trouvant dans les crédits d'investissement (projet d'arrêté V). Il apparaît dans le plan d'investissement sous 'entretien lourd' un montant de 2 millions dont 500'000 francs sont utilisés chaque année. La sous-commission préavise favorablement l'arrêté. Soulignons que la Commission de la politique immobilière et du logement devrait être consultée durant les réflexions de priorisation des investissements.

## **43 Revenus divers**

Ce sont les prestations par projet d'investissement – les détails figureront dans chaque demande de crédit. Cela est noté sur la page 16, ligne 431.

## **120.01 Planification et aménagement urbain**

Jeunes-Rives secteur 1

Les recettes estimées résultent du financement des mesures du projet d'agglomération de la Confédération (pour l'aspect de mobilité douce), et de recettes provenant du fonds pour les arbres (un certain nombre d'arbres ont été abattus pour expo.02).



## Secteur de la gare

L'effort est porté sur les mesures prioritaires du projet d'agglomération (plateforme de la gare et ses accès), car toute intervention dans ce secteur aura des conséquences positives sur le périmètre du centre-ville. Ces études sont en partie gérées par le Service des infrastructures, en collaboration avec la Mobilité.

## Centralité de la Coudre

Les travaux pour élaborer le réaménagement de ces espaces ont été lancés avec une approche participative qui intègre, dès la conception du cahier des charges, les citoyennes et acteurs du quartier. Ces études sont directement liées avec celles entreprises sur l'axe des Portes-Rouges qui se réaliseront de concert avec plusieurs grands projets privés le long de cet axe.

## Clos-de-Serrières

Le projet de réaménagement de la rue du Clos-de-Serrières fait suite au processus participatif mené avec les habitants et acteurs du quartier. Il s'inscrit dans le cadre plus global d'un projet pilote de la Confédération pour l'étude de mesures d'accompagnement au réchauffement climatique et de lutte contre les îlots de chaleur.

## Monruz – Gouttes d'Or

La SA a fait élaborer la procédure et le cahier des charges pour lancer le mandat d'études parallèles auquel 5 bureaux d'architecture participent. Début 2020, le jury devra pouvoir choisir les éléments et les spécialistes que la SA chargera d'élaborer un avant-projet.

## Projet Beauregard

Le propriétaire a lancé le concours d'architecture pour un grand projet urbanistique pouvant comprendre quelques 160 logements, des aménagements de qualité avec un soin particulier pour la qualité de vie, avec un concept énergétique, environnemental et de mobilité. La Ville siège dans le jury.

## Outils de suivi des projets

Les commissaires relèvent que les tableaux de suivi des investissements présentés pour les différents services offrent une vue instructive, mais

limitée aux crédits votés. Notre sous-commission avait à de nombreuses reprises appelé de ses vœux une présentation claire des différents projets sous forme de planning, comprenant à la fois les coûts liés à chacun d'eux et les ressources humaines nécessaires à leur réalisation (postulat 184).

## **120.02 Permis de construire**

Cohérence entre permis de construire, la révision du plan d'aménagement et le 4<sup>e</sup> plan de stationnement.

Le site web actuel ne permet pas de répondre aux demandes du public, et manque l'opportunité de communication, par exemple au sujet de l'énergie. Le service veut créer un outil pour les utilisateurs, qui viennent toujours avec les mêmes questions.

Le service veut développer un logiciel qui permettra de suivre le permis de l'avant-projet jusqu'à la gestion des oppositions, ainsi que le chantier, après l'octroi du permis de construire (système de gestion de permis de construire). Le financement pour cela se fait via l'entité informatique, ligne 105 (donc non pas à l'urbanisme) et un mandat sous 120.00 (31320.00 – Honoraires de conseillers externes et experts) pour ce qui concerne la communication. Les nouvelles communes vont être intégrées dans le plan directeur communal. Il y aura une demande de crédit supplémentaire.

La sous-commission prend note qu'une politique et règlement des enseignes (taille, couleur, éclairage/luminosité) est en train d'être développée, pour mieux pouvoir répondre aux demandes. Cette question relève de la compétence du Conseil communal.

## 121.00 Planif. énergétique, délégué à l'énergie

### **121.00 Délégué à l'énergie**

2020 verra la création d'un prix désignant des ambassadeurs de l'énergie dans les quartiers. Cette action-projet sera financée par le fonds pour l'énergie. Un nouveau site pour une coopérative solaire est également en préparation. La sous-commission prend note qu'il manque des ressources à l'interne pour gérer les mandats à l'externe, et que les ressources pour les mandats externes (31320.00 – Honoraires de conseillers externes et experts) ne suffiront pas. Il est répondu que le service prévoit, le cas échéant, d'utiliser le compte 45110 – Prélèvements supplémentaires sur fonds et financements spéciaux.

Le délégué à l'énergie prévoit introduire un programme de sensibilisation auprès des écoles, en utilisant l'exemple de l'assainissement du Collège du Passage. La sous-commission note que des activités d'éducation peuvent avoir un effet multiplicateur mais leur succès sera difficile à mesurer.

Le délégué à l'énergie continuera de travailler en concertation avec le délégué de l'environnement et le service des bâtiments sur divers sujets, par exemple le projet du quartier des Gouttes d'or ou celui du Clos-de-Serrières "vers une fraîcheur de vivre". Un accompagnement par l'Université de Neuchâtel permettra de mesurer l'impact de ces interventions sur le terrain.

Le délégué à l'énergie présente également la création du plan directeur communal des énergies en parallèle du plan directeur communal. Les résultats devraient être connus courant 2021,

#### **45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux**

L'alimentation de ce fonds de trouve dans 113.01 Energie, dans l'encaissement de taxe, 42400.03.

## **09. Environnement**

123.00 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

**123.00 Domaines**

**34 Charges financières**

Le transfert de gestion de 16 parkings et 2 immeubles à la gérance du Service des bâtiments explique la réduction du compte 34304.00 – Entretien lourd des bâtiments PF.

**39 Imputations internes**

39100.00 Prestations de services

Augmentation des frais du Service des Parcs et promenades calculée selon le travail effectif des 3 dernières années.

## **42 Taxes**

42600.00 Remboursement de tiers

Diminution du budget suite au report des écritures comptables des transitoires (redevances des parkings en DDP qui concernent l'exercice suivant) au compte 44300.00 – Loyer et fermages. Demeurent sur ce compte les contributions viticoles, les taxes, les conventions, etc.

## **44 Revenus financiers**

44300.00 Loyers et fermages, biens-fonds PF

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion de 16 des 18 parkings privés communaux (les parkings des forains restent aux domaines et le parking du Mail est supprimé au 01.01.2020) et 2 locatifs sis Pertuis-du-Sault 45 à Neuchâtel et chemin de la Tour 23 à Chaumont sont transférés à l'entité 119.01 Gérance, engendrant le transfert des recettes locatives d'environ 200'000 francs.

124.00 Forêts

### **124.00 Entretien des Forêts**

La Ville est partenaire de Viteos pour approvisionner 10'000 m<sup>3</sup> de plaquettes à la chaufferie du Mail, avec convention sur 10 ans. La Ville ne peut pas fournir le bois en totalité, donc d'autres partenaires publics sont intégrés pour l'approvisionnement au chauffage du Mail et aux Ponts-de-Martel.

Le tracteur utilisé en forêt de Chaumont aura 20 ans d'âge au moment du changement. Le service des forêts a regardé avec les communes alentours et il n'y a rien de disponible en vue d'un partage/rachat.

La rubrique 45 est à zéro car aucun frais de fonctionnement ne sera financé par un prélèvement auprès du fonds financier en 2020.

33006.00 Amort. planif. biens meubles PA du cpt général

À relever qu'il n'y a pas d'amortissements sur les forêts. Les amortissements sont sur des objets appartenant au 124.00 qui ne sont pas des forêts (véhicules notamment).

## 125.00 Environnement, Délégué à l'environnement

### **124.00 Délégué à l'environnement**

Le délégué présente les thèmes centraux pour 2020:

- L'adaptation au changement climatique (analyses des Ilots de chaleur, projet pilote sur le secteur de Serrières : Clos-de-Serrières, freecooling avec la Serrière.
- Pollution : Le rapport sur les sites pollués est attendu pour 2020. L'objectif est de dresser un état des lieux des pollutions ponctuelles et diffuses connues et des risques en rapport à celles qui ne sont pas encore recensées.
- Développement durable : Action « Neuch réutilise » – création de plateforme pour réutiliser et partager des objets. Tester l'extension des gobelets réutilisables à la vaisselle pour les manifestations de petites et moyennes tailles.

## **14 Mobilité**

### 146.01 Service du développement durable, délégué à la mobilité

Le service de la mobilité collabore étroitement avec celui du développement territorial, notamment en regard de la Vision d'aménagement qui précède la révision du Plan directeur et du PAL. Concrètement, le Service accompagne l'évolution du plateau de la gare et ses différents accès. Le principal outil est donné via le «projet d'agglomération» et ses mesures en voie de réalisation, ou en préparation.

Le transfert modal commande la promotion de la mobilité cyclable avec l'étude de la mise en place de l'itinéraire-phare du Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable (PDCMC) qui relie (Corcelles-Cormondèche-Peseux-gare-Hauterive) et un plan de stationnement pour vélos dans le centre-ville,

En matière de transports publics, le contournement de la zone piétonne les samedis sera maintenu. Les travaux sur la ligne de train entre notre ville et La Chaux-de-Fonds impose sa fermeture complète de mars à novembre 2021. Des travaux préparatoires de nuit, dès 20h, auront lieu à partir de septembre 2020 et se poursuivront jusqu'en 2022. La substitution des trains par des bus implique des aménagements et une organisation

de grande ampleur. Les CFF sont en charge de cette opération avec la collaboration du Canton et des collectivités concernées, dont Neuchâtel.

Le projet POMM (rue Pury, quai Ostervald, rue du Môle, rue du Musée) concerne la zone entre le port et l'esplanade du Mont Blanc.

VLS indique vélo libre-service. Le service conjointement avec le service communal de la sécurité étudie la faisabilité d'établir un cadre légal pour pouvoir enlever les vélos abandonnés (souvent sans roues) dans les parkings après un certain temps. L'objectif est d'offrir une meilleure disponibilité pour le stationnement de vélos en éliminant les vélos ventouses.

### **146.01 Mobilité**

Concernant le pot commun des transports, il n'y aura pas de grands changements ou mouvements cette année, mais cela reviendra sur la table. Les éléments connus qui pourront influencer à la baisse la charge du pot, comme sont l'impact ponctuel du remboursement du dossier «Car postal» (dont on ne connaît pas l'échéance) et la réduction pérenne des charges du trafic régional à la suite de l'intégration de la liaison Berne - la Chaux de Fonds dans la catégorie «grande ligne», soit avec un financement 100% de la Confédération. Cela concerne une liaison sur deux entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds.

Le système de répartition pour le pot commun dicte que changer le parc de bus implique également des redistributions selon le type de véhicule choisi, ainsi que l'aménagement futur des lignes de bus. La sous-commission regrette les mécanismes du pot commun qui motivent des villes à faire des choix sous-optimaux pour la population et le climat, pour des questions de points de répartition. La discussion porte actuellement surtout au niveau technique et d'exploitation (marché des véhicules, disponibilité, service après-vente, garantie d'approvisionnement des pièces de rechange...). Le sens général va vers une motorisation électrique avec une fourniture d'énergie renouvelable. Les véhicules thermiques sont très probablement voués à disparaître. Les deux options sont soit Trolleybus ou Bus à batteries. Un constat: le marché européen (tous les grands constructeurs) se dirige clairement vers l'option de véhicules à batterie. La question financière n'est pas écartée de l'analyse bien entendu.

La sous-commission s'étonne que la ligne de bus 121 ne soit pas totalement subventionnée vu qu'elle est utilisée comme une ligne reliant un parking d'échange. De même pour le Fun'ambule, qui est aux mains de la Ville et non pas de TransN alors qu'il assure un rôle de liaison à la gare.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

(Agglomération – Sécurité - Infrastructures)

La Sous-commission financière IV, composée de MM. Yves-Alain Meister, Jonathan Gretillat et Nicolas de Pury (rapporteur), s'est réunie le 13 novembre 2019 pour l'examen du budget 2020, en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, directrice des sections et services concernés. Ont également participé : M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos, Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Frédéric Mühlheim, chef du Service communal de la sécurité (SCS), Samuel Monbaron, adjoint au chef du Service communal de la sécurité, Jean-Pierre Habegger, responsable des finances du Service communal de la sécurité, Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Vincent Desprez, chef du Service des parcs et promenades, Olivier Lavanchy, responsable des Caves. Par ailleurs, est excusé M. Antoine Benacloche, ingénieur communal.

### **Remarques générales**

La Sous-commission est informée des points généraux suivants :

RH : dès qu'il y a un départ d'un employé, il y a systématiquement une analyse des besoins et des nécessités à maintenir le poste avant de le repourvoir. Certains postes sont gelés et d'autres ont pu être supprimés.

BSM : en baisse depuis plusieurs années déjà. C'est malheureusement peu lisible dans le budget et les comptes, du fait de la réorganisation des différents services.

Le total des investissements prévu est de près de 75 millions de francs, dont pas moins de 40 millions de francs concernant les services de la direction.

Agglomération : avec l'information du jour concernant la décision du Tribunal fédéral, la nouvelle commune verra bel et bien le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce qui réjouit les commissaires ainsi que les services concernés par cette sous-commission.

Un commissaire s'inquiète de la gestion communale des EPT. Plusieurs postes sont « gelés » et de nouvelles attentes et des prestations qui devraient être fournies ne pourront pas l'être pleinement dans ces conditions.

De plus, à ce jour, plus de 4,5 millions de francs à charge concernent les vacances et les heures supplémentaires à récupérer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour l'ensemble de la Commune.

La Sous-commission constate que l'on ne peut pas « geler » des postes et mettre sous pression des services qui doivent assumer des prestations. Nous nous trouvons devant une situation inacceptable où il faut récupérer beaucoup d'heures supplémentaires et des vacances dues durant l'année 2020, afin de se présenter dans une situation correcte pour le début de l'existence de la nouvelle commune.

Le Conseil communal est en train d'étudier comment régler le problème que pose autant de vacances à prendre. Une des solutions serait de proposer des ponts entre certains jours fériés.

Il nous est affirmé qu'il n'y a pas de suppression de postes dans les investissements. Certaines diminutions de postes sont liées à une meilleure efficacité lors de la réorganisation. Avec pour but de ne pas péjorer la qualité des prestations.

## **07. Infrastructures**

### **Viteos**

Nous faisons un tour de situation avec M. Schweiter, directeur financier de Viteos.

La situation financière est saine. Les comptes 2019 prévoient des entrées supérieures au budget qui permettent de créer des réserves au vu des nombreux défis à relever pour l'avenir.



La question se pose pour le gaz. Avec les contraintes futures liées au plan climatique cantonal et les amortissements des investissements du réseau qui se font sur 50 ans, se pose la question des coûts financiers supplémentaires.

Viteos mène une politique volontariste d'extension pour faire face aux besoins du marché qui se libéralise.

Deux sociétés en 2019 ont été rachetées dans le domaine des installations électriques et du photovoltaïque.

## 113 Service administratif infrastructures

### **113.01 Energies**

#### 42400.03 Taxe Energies

Une baisse de 89'000 francs est prévue au budget. Cela s'explique par l'application des taux à la baisse selon le règlement communal suite à la LAEL (p. 104 et 113).

### **113.02 Eaux**

Rien à signaler, excepté que de gros travaux devront être entrepris à l'issue de la fusion.

### **113.03 Eclairage public**

La diminution des charges et des revenus est liée à l'installation de LED.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la sécurité des réseaux électriques, d'un possible « black-out » ou d'un piratage éventuel.

Viteos est dans le nœud cantonal, de fait, la sécurité semble assurée pour le moment. Mais rien n'est absolument sûr. S'il devait y avoir un problème, c'est toute une série d'acteurs qui devraient intervenir en amont des réseaux existants.

## 114 Bureau technique

#### 31300.01 Prestations de service de tiers

100'000 francs sont inscrits au budget. Cela concerne une démarche « Qualité et Sécurité » pour le Service des infrastructures. Il s'agit de la

mise en place de processus de travail afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité au travail. L'objectif est également d'analyser l'organisation et de faire un état des lieux du service en vue de la fusion.

43100.00 Prest. propres s/immo. corp. portées à l'actif

Le revenu prévu de 553'000 francs correspond aux travaux exécutés par les services dans le cadre des crédits d'investissement liés aux infrastructures. A noter que le Canton procède de cette manière comptable depuis un peu plus d'une année.

Voir la distribution des entités de gestion - BT, voirie et parcs et promenades dans l'annexe 1.

Une question est posée sur l'investissement : Etude d'alignement - Application pour un montant de 1,096 Mio (page 169). Il s'agit d'un montant réservé en cas d'alignement à appliquer.

115      Service de la voirie

## **115.01      Voirie**

Nous pouvons illustrer l'activité du Service de la voirie, comme une sorte de grande dame « pleine de bon sens », à l'image de sa directrice. Les commissaires apprécient cet état de fait, qui semble être bien corroboré par les considérations des responsables des services.

30      Charges de personnel

La réduction prévue de 192'300 francs est une charge salariale moindre due au rajeunissement du personnel et au « gel » d'un poste.

31990.99      Marge pour variation d'intensité

Un commissaire demande des précisions sur ce que cache l'utilisation de ces termes. C'est une volonté politique du Conseil communal de pratiquer de la sorte, suite aux demandes du Conseil général d'économiser deux millions de francs dans les BSM.

Cette forme de redistribution de l'écart statistique dans chaque service interroge. Il est donc laissé à bien plaisir aux responsables des services les moyens de faire des économies de manière la plus judicieuse. C'est bien sûr plus souple que des coupes linéaires. On peut également la

considérer comme un objectif d'économies à atteindre. D'un autre côté, nous pouvons craindre que cette volonté d'économie masque une baisse de prestations à fournir à la population.

### 31510.02 Entretien de véhicules

Une péjoration de 70'000 francs est prévue au vu du vieillissement du parc véhicules qui nécessite plus d'entretien. Les nouveaux véhicules coûtent bien moins chers à l'entretien. Un rapport du Conseil communal sur ce sujet nous parviendra début 2020.

Un commissaire demande comment optimiser mieux les coûts lors d'achats de machines et véhicules. La réflexion et le regroupement se font déjà depuis des années entre la voirie et les parcs et promenades. Une possibilité de regroupement d'un futur centre technique pourrait se concrétiser à la rue des Tunnels, ceci d'autant que le site est bien situé par rapport à Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin.

Une synergie possible avec les garages de l'Etat est également évoquée.

Concernant le fonds des routes, il va être dissout lors de l'entrée en vigueur de la LRVP (Loi sur les routes et voies publiques), probablement le 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais le Grand Conseil doit encore se prononcer.

Il sera remplacé par une attribution de 3% de la taxe automobile pour l'entretien des routes communales, y.c. celles transférées aux communes avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LRVP.

Actuellement, la proposition du prélèvement de la taxe est fixée à 2% et il est débattu en Commission mobilité du Grand Conseil pour l'augmenter à 3%. Il est estimé que la charge supplémentaire par le transfert de routes à la Commune sera de 150'000 à 200'000 francs par an.

La Ville utilisait bien ce fonds auparavant, pour l'équivalent de 150'000 à 200'000 francs par an. Ces subventions nécessitaient de compléter les investissements pour obtenir ces aides. Ce que la Ville a fait pour le maintien de ses infrastructures par rapport à des communes qui n'avaient pas les mêmes moyens financiers.

Ne faudrait-il pas procéder à des amortissements supplémentaires pour les routes, s'interroge un commissaire?

Il est clair que les comptes seront péjorés en fonction de la répartition des charges d'amortissements entre l'Etat et les communes, mais les discussions entre les parties sont en cours.

## **115.02 Déchets ménages**

39800.00 Reports internes

La péjoration de 261'800 francs est due à des amortissements supplémentaires.

Il y a reprise par le Service de la voirie d'un EPT venant du Service des parcs et promenades. C'est un ajustement des activités propres aux deux services (cf. tableau page 8).

116 Service des parcs et promenades

## **116.00 Parcs et promenades**

Un commissaire souligne la qualité des ornements des parcs de la ville, comme le Jardin Anglais.

Notre collectivité, depuis fort longtemps, met des moyens financiers conséquents pour que la Ville soit belle et qu'elle offre une bonne qualité de vie...

Une demande de précision est demandée concernant les peupliers Port Est - remplacement (page 169) pour un montant de 660'000 francs. Il s'agit de la quinzaine de vieux peupliers devant être remplacés côté est du vieux port, pour des raisons de sécurité et de conservation de ce marqueur paysager. Ce remplacement se fera en plusieurs étapes.

## **117.00 Station d'épuration des eaux et réseau**

Les travaux de la STEP suivent leur cours, dans les temps et en respectant le budget.

Un commissaire demande quels contacts le service a avec les pêcheurs. Avec un lac devenu trop propre, le produit de la pêche s'en ressent.

Il y a eu des contacts dans le cadre de l'étude sur les micropolluants et les investissements à consentir. Il nous est précisé que l'épuration de l'eau et le traitement des micropolluants sont des processus bien distincts et

n'impactent pas plus -ou peu- les poissons aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Un commissaire s'interroge sur la finalité de faire ses besoins dans de l'eau potable pour ensuite la traiter à grands frais pour permettre de s'abreuver à nouveau, etc.

Sachant que l'essentiel des médicaments, des hormones et donc des micropolluants se trouve dans les urines, il s'agirait de séparer les urines des fèces, et de traiter celles-ci en amont. Cela réduirait d'autant certains processus et des coûts de traitement à la STEP et surtout au bilan un lac qui serait encore plus propre... avec ou sans poissons.

Les urines, une fois traitées, peuvent servir de fertilisants bio.

Il est répondu que la séparation des urines à l'amont nécessite de réaliser un réseau complémentaire sur toute la ville qui ne serait pas économiquement réaliste. De plus, il est à noter que le traitement particulier des urines ne réduira pas les coûts de traitement à la STEP. Il est difficile d'imaginer l'utilisation des urines traitées comme fertilisant à large échelle.

Récemment, des analyses particulières de contrôle sur les eaux traitées ont eu lieu à la STEP dans le cadre du projet de cette dernière. Nous avons obtenu des résultats surprenants, certaines teneurs étant 10 fois supérieures à la norme. Après réflexion, une explication toute simple a été donnée : si l'on recherche une substance dérivée du houblon, il est évident que l'on trouvera des taux plus élevés que la normale durant le week-end de la Fête des vendanges...

## **122.00 Caves de la Ville**

Un bénéfice de 39'600 francs est inscrit au budget 2020.

La réflexion autour d'une éventuelle autonomisation des caves se poursuit, le Conseil communal creuse cependant aussi d'autres pistes stratégiques.

Il y a tout d'abord le problème du marché du vin en Suisse, dont la situation est vraiment critique. Cela va mettre en péril nombre d'entreprises vitivinicoles de Suisse ces prochaines années.

Il devient également urgent d'assainir les caves. Il faut investir à court terme entre 800'000 et 1 million de francs pour retrouver un outil de travail adéquat.

Au quotidien, l'équipe des Caves continue d'améliorer sensiblement la qualité des vins et le chiffre d'affaires. Une présence accrue sur le terrain améliore la visibilité des Caves (un samedi par mois au marché, un stand au New Port Expo, etc.).

La vente directe continue d'être privilégiée. Le but étant de retrouver le chiffre d'affaires d'antan, soit 800'000 à 1 million de francs.

Demeure la réflexion générale concernant l'avenir des caves.

Comment améliorer les ventes? Quel type de sous-traitance d'une partie des activités choisir? Quel positionnement choisir dans un marché très concurrentiel? Quelle identité d'entreprise pouvons-nous faire valoir alors que nous sommes une collectivité publique?

Le volume produit par les caves correspond à ce qu'une entreprise familiale peut assumer. Ce constat devrait permettre une réflexion plus sereine pour l'avenir.

## **10. Sécurité**

### **Remarques générales**

La Sous-commission est informée des points suivants concernant la sécurité publique :

- la réforme du Service de la sécurité est à bout touchant ;
- les membres de la sécurité publique font équipe par deux et ils font de tout dorénavant. Il n'y a plus d'employés affectés uniquement aux amendes des parkings par exemple. La commune est découpée en différentes zones afin d'intégrer à terme plus facilement Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin.

Cette réorganisation crée une nouvelle dynamique qui plaît et les retours en interne sont positifs. Il nous est signalé que ce service a une moyenne d'âge plus basse qu'auparavant et que la proportion de femmes est en hausse.

La Commission financière demande à ce que les contributions de la protection civile par habitant apparaissent en propre dans les clarifications idoines.

## 126      Service communal de la population (SECOPO)

### **126.01**      **Etat civil**

La fusion de trois arrondissements - Cressier, Hauterive et Neuchâtel - deviendra effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 31300.01    Prestations de service de tiers

Cette charge de 153'400 francs est liée au regroupement des offices et l'obligation fédérale de numériser des registres d'ici le 31.12.2020.

Ces montants ont irrité certaines communes partenaires qui n'avaient pas anticipé ces coûts alors qu'ils avaient été annoncés et qu'ils découlent d'une obligation légale.

Avec ce regroupement, il n'y aura qu'un seul guichet. Par contre, les mariages continueront de se faire dans les villages.

## 128      Cimetière

### **128.00**      **Cimetière**

Les travaux en cours à Beauregard sont menés de pair avec le Service de l'urbanisme. Les délais et le budget sont tenus.

Les nouvelles infrastructures du cimetière (chapelle, chambres mortuaires et nouvelle administration) rouvriront en juin 2020 et le four crématoire en juillet prochain.

Le vieux four a dû être arrêté. Il y avait trop de pannes et surtout un danger réel d'incendie.

Les incinérations ont lieu dorénavant à Bienne. Le coût financier supplémentaire n'est pas répercuté sur les familles. Ce coût est pris en charge, avec une certaine élégance, par la Ville.

#### 31300.01    Prestations de service de tiers

Une charge de 257'000 francs est inscrite au budget.

De ce montant, 100'000 francs sont utilisés pour le désamiantage du bâtiment administratif comme prévu dans le rapport et 100'000 francs pour la participation financière supplémentaire des crémations faites à Bienne

(coûts pour 6 mois). Les comptes 2019 seront aussi impactés de 100'000 francs.

En moyenne ,1'200 crémations sont effectuées par année.

## 151 Service communal de la sécurité

### **151.00 Domaine administratif**

Les nouvelles charges concernant les BSM (+ 770'000 francs) et les charges de personnel (+ 11 EPT) sont liées à la reprise des activités du nouveau Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL), qui comprend les pompiers professionnels et volontaires et la protection civile. C'est un nouveau mandat de prestations pour la Ville. La totalité de ces charges est compensée par des recettes provenant des communes membres du Syndicat.

C'est par le même mandat de prestation que la Ville gère l'OCRg Littoral (organe de conduite régional), 1 des 4 régions de défense et de secours pour assister les Autorités communales concernant les mesures de protection, de secours et d'assistance.

La lisibilité comptable n'est pas évidente, mais il nous est annoncé, avec cette réorganisation, que 3 EPT sont supprimés et que des économies substantielles sont faites dans les BSM (cf. tableau page 8).

La perte de 0,8 poste à la prévention est en fait une clarification des missions. La Ville assumait jusqu'à présent certaines prestations de salubrité qui sont des missions dévolues au Canton. Certains commissaires craignent la suppression de prestations en matière de police de la salubrité des logements.

#### 41200.00 Revenus de concessions

Un montant de recettes de 229'000 francs est prévu au budget.

Un groupe de travail clarifie les différentes conventions avec la SGA.

La convention de l'affichage public et la convention de l'affichage des abris-bus ont été dénoncées pour fin 2019. En raison de la fusion, il a été accordé une prolongation de deux ans. Pour les abris-bus, une redevance sera due dès 2020 car l'amortissement des équipements est terminé.

La tendance est, qu'à terme, nous assistions à une réduction globale de l'affichage publicitaire.



Un commissaire s'interroge sur la pleine légalité des emplacements des panneaux publicitaires de la SGA. Ceci par rapport aux réactions de la police lors de campagnes politiques, qui elle se réfère à l'application des règles du Service des ponts et chaussées. Les directives 96 et 97 de l'OSR ne sont pas interprétées de la même manière selon ce commissaire.

Il lui est répondu que tout emplacement de panneaux SGA fait l'objet d'une validation du Canton par le Service des ponts et chaussées ou de l'OFROU selon les emplacements.

## **151.02 Logistique**

### 31300.85 Téléphonie mobile

Un montant de 26'800 francs est inscrit au budget. Les parcomètres où l'on peut utiliser des cartes de crédit ou des téléphones mobiles induisent des frais de connexion avec les instituts financiers. Ce montant correspond aux frais que facture le fournisseur à la Ville.

Parking Jeunes-Rives remplacement de 60 parcomètres pour 306'000 francs (page 171), le crédit concerne l'ensemble des parcomètres en ville et pas uniquement le parking des Jeunes-Rives.

Un commissaire se demande s'il est nécessaire d'investir autant alors qu'à terme il y a aura le réaménagement des Jeunes-Rives et du parking.

Comme les futurs travaux ne se feront pas entièrement avant 2024, le laps de temps est suffisant pour amortir de nouveaux parcomètres connectés.

Il est probable que la pose d'une barrière à l'entrée du parking est la meilleure solution pour assurer une égalité de traitement envers tous les utilisateurs et une gestion facilitée.

La Commission est informée que la technologie sur ces produits connectés évolue très rapidement.

Le produit des parkings et des P+R pour toute la ville atteint les 2 millions de francs par année.

## **151.03 Ports**

Implantation d'un bateau restaurant dans le vieux port (page 173).

Des privés prévoient de restaurer le « Ville de Morat » pour en faire un restaurant, un investissement de plusieurs centaines de milliers de francs.

Pour cela, il est nécessaire de procéder à des travaux afin d'amarrer correctement le bateau au môle, côté ouest et de déplacer certaines places d'amarrages existantes. Un investissement de 100'000 francs est inscrit aux investissements.

#### **151.04 Proximité**

31300.85 Téléphonie mobile 35'900.-

Les agents sont équipés d'un terminal (boîtier portable) leur permettant de scanner les plaques minéralogiques mais également les cartes d'identité ou les permis de conduire.

#### **151.05 Prévention**

30100.01 Salaires personnel

Une diminution de 78'000 francs est inscrite au budget.

Dans le cadre de la réorganisation, un 0,9 EPT a pu être supprimé.

#### **151.06 Pompiers**

46120.00 Dédomm. des communes et des syndicats

Ces revenus de transfert passent de 5,4 millions à 9,973 millions de francs.

Il faut noter que ces écarts proviennent de la reprise de la gestion des pompiers volontaires, non-intégrée dans le budget 2019. L'entité est totalement financée par le SSCL (Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois).

L'achat des camions de pompiers - qui sont des montants conséquents - sont pris en charge par l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Neuchâtel (ECAP). Les régions prennent ensuite en charge les coûts de leasing.

#### **151.07 Ambulances**

L'organisation cantonale en 4 régions permet de s'assurer que des doublons seront évités dans des dépenses importantes et de réaliser ainsi des économies d'échelles.

### **151.08 Protection civile**

L'organisation de la PCi est intégrée dans l'OPC Littoral. Des dépenses peuvent être, comme cité plus haut, réduites.

Le SCS a engagé son nouveau responsable PCi (chef de l'OPC Littoral), auparavant responsable au Val-de-Ruz. Cette opportunité a permis à la Ville de contracter un mandat de prestation incluant l'OPC Val-de-Ruz. Ainsi, le SCS administre les OPC Littoral et Val-de-Ruz.

L'orage du 21 juin dernier et les énormes dégâts qui en ont résulté entre Dombresson, Villiers et le Côté, ont mis à l'épreuve la nouvelle organisation.

La réforme de la PCi au niveau fédéral met les acteurs dans une certaine expectative. De nouvelles missions et certains types de prestations à venir font l'objet de discussions.

Dans le cadre de cette réforme, le nombre des membres de la PCi sur le Littoral passerait de 950 à 450 personnes.

### **151.09 Médiation urbaine**

Suite à la démission de la responsable, le poste a été « gelé ».

Toujours dans le cadre de la fusion, la réflexion est de mise.

Quelle utilité d'avoir un(e) responsable administratif(ve) alors que l'on a le potentiel d'assumer en interne cet encadrement?

Par contre, suite à un autre départ de médiateur de « terrain », le poste a été mis au concours pour continuer d'assurer la prestation.

## **16. Agglomération**

### **Remarques générales**

Comme déjà cité, la nouvelle du jour est que la fusion des 4 communes composant Neuchâtel Ouest verra bel et bien le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il s'agit de défaire comme un « puzzle » les structures des quatre communes et de reconstruire le tout de manière cohérente et innovante dans le respect des identités locales.

Autre élément d'importance, la constitution de la Région Neuchâtel Littoral, comprend 15 communes. Cette entité regroupe les régions de la COMUL, de la Grande Béroche et de l'Entre-deux-Lacs.

Selon les APS (Accords de positionnement stratégique entre l'Etat, les communes du Littoral et les régions), la Région Neuchâtel Littoral va se

positionner en smart région pour apporter de l'innovation et de la technologie dans le service à la population.

Elle met le développement technologique au service du bien-vivre, du développement durable et, plus globalement, de l'humain. Ce concept implique également d'intégrer l'intelligence connectée à l'action publique et de mener une transition digitale.

Avec un slogan qui veut tout dire et son contraire, ou près de 80'000 habitants devraient pouvoir à terme s'identifier: « *Neuchâtel Littoral, une qualité de vie au cœur de l'innovation* ».

## **Remerciements**

La Sous-commission a émis des remerciements envers les directions de services. Elle a tenu à saluer le travail fait et la qualité des échanges entre les commissaires et les différentes responsables des services concernés.

## Annexe 1 / Infrastructures Bureau technique

	114.00	115.01	116.00	
Entité de gestion	Bureau technique	Voirie	Parcs et promenades	
Objets				
Divers	5'000	100'000	50'000	
Assainissement Tunnels 49		250'000		
Bornes zone piétonne	60'000			
Caselle et Deurres - Nouveaux plans d'alignement - Réalisation	15000			
Domaine public - yc mesures pour ainés+Lhand - 2020	204'000			
Etude d'alignement - Application	15'000			
Vieux Châtel - Aménagement - Réalisation	40'000			
PGEE	204'000			
Grand extension Chaumont-	10'000			
<b>Totaux</b>	<b>553'000</b>	<b>350'000</b>	<b>50'000</b>	
	553'000	350'000	50'000	

# Rapport de la Sous-commission financière V

(Présidence/Chancellerie, Culture et intégration,  
Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Martha Zurita, de MM. Joël Zimmerli et Morgan Paratte (rapporteur), s'est réunie le 14 novembre 2019 en présence de M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, directeur des services concernés pour examiner le budget 2019. Ont également participé à cette séance pour la Chancellerie : MM Rémy Voirol, chancelier, Bertrand Cottier, vice-chancelier, Daniel Veuve, chargé de mission ; pour le Service de la communication et de l'information : Mme Françoise Küenzi ainsi que les responsables des services concernés : Mme Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction – prise du procès-verbal), Mme Audrey Delmonico, (chargée de projet), Mme Gaëlle Métrailler (déléguée culturelle) et M. Patrice Neuenschwander, M. Sylvain Ghirardi (Service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Mme Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), Mme Chantal Lafontant-Vallotton et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), Mme Celia Bueno et M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), MM. Grégoire Mayor et Yann Laville (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), M. Patrick Pollicino (Service des Sports) et Mme Lena Brina (déléguée au tourisme).

## *Présidence*

### **01. Chancellerie**

#### **Remarque générale**

Le budget 2020 est un budget de transition dans la perspective de la commune fusionnée en 2021.

#### 100 Directions / Chancellerie

Le chapitre 01 « Chancellerie », comme accepté par le législatif, comprend toutes les directions des sections de l'Administration afin de faciliter la lisibilité comptable.

## **100.07 Chancellerie / Secrétariat**

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31051.00 Frais de réception

Charges exceptionnelles de 410'000.- francs liées à l'organisation de la rencontre de l'Alliance des « Neuchâtel du Monde » en ville de Neuchâtel en 2020.

43900.00 Autres revenus

Revenus exceptionnels budgétés à 216'000.- au titre de soutien de l'économie locale et des sponsors en vue de la rencontre des « Neuchâtel du Monde ». Ce montant comprend également les revenus issus de la contribution des participants à l'événement.

Née en 1998 à l'initiative de Shinshiro, au Japon, l'Alliance des Neuchâtel du Monde réunit 17 villes, de 15 pays, situées sur les 5 continents. La Ville de Neuchâtel, active dans ce réseau depuis sa création, accueillera les membres de l'Alliance lors d'une rencontre biennale du 21 au 28 avril 2020 sur le thème de « Smart City ». Cette alliance a été annoncée à deux reprises dans le rapport no 14-022, du 15 octobre 2014, concernant la participation de la Ville de Neuchâtel aux travaux de l'Alliance des Neuchâtel du Monde et dans le rapport d'information no 19-019 en réponse au postulat no 182 intitulé « Stratégie en matière de partenariats et jumelages internationaux », du 2 septembre 2019. Tous les crédits y relatifs ont été acceptés par le Conseil général.

Une centaine de délégués des villes ainsi qu'une trentaine de délégués des Parlements des Jeunes viendront passer 8 jours à Neuchâtel. C'est une intéressante opportunité de présenter la ville et sa région et d'échanger des expériences et des pratiques sur la base des préoccupations communes des villes membres.

### **150.01 Communication et information**

Les commissaires saluent le travail de ce petit service (secrétariat à 30%). En vue de la fusion, les commissaires soulignent le besoin accru de ressources pour le futur Grand Neuchâtel.

## **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

### 31020.00 Imprimés, publications

Les 250'000.- francs sont liés aux frais d'impression du journal « Vivre la Ville ». L'imprimerie Messeiller a été reprise récemment par un propriétaire alémanique, qui propose une nouvelle offre substantiellement supérieure à la précédente. Cela n'apparaît pas dans les chiffres, car le bouclage était déjà fait pour le budget 2020. En vue de la fusion, une réflexion devra avoir lieu concernant la possible diffusion de certains numéros hors du territoire communal en 2020 déjà.

### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Le départ à la retraite du photographe en 2018 a amené à revoir le mandat et le choix s'est porté sur un bureau externe de 3 photographes.

## **12. Culture et intégration**

### 133 Culture, délégué(e) à la culture

#### **133.01 Aides culturelles**

#### **36 Charges de transfert**

### 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Un soutien financier complémentaire de 20'000.- francs est attribué à certains organisateurs culturels importants à l'occasion de leurs 20 ans (NIFFF, Festi'neuch, les Chemins de Traverse) et de 25'000.- francs à l'un lors de son jubilé de 25 ans (Théâtre de la Poudrière). Cela permet, malgré les efforts importants consentis pour contenir le budget 2020, d'avoir un peu de lest pour le soutien aux organisations privées de la société civile qui œuvrent dans la culture, le social ou le sport (dynamisme de la vie locale).



Le tableau ci-après détaille de manière complète les subventions 2020.

## Aides culturelles - subventions

### BUDGET 2020 Aides culturelles 133.01 - Charges de transfert 36

	Budget 2019	Budget 2020
<b>Subv aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>2'187'500</b>	<b>2'302'500</b>
<b>BPUN (subvention aux entreprises publiques)</b>	<b>2'950'000</b>	<b>2'950'000</b>
<b>Subventions pour locaux d'artistes</b>	<b>80'000</b>	<b>90'000</b>
<b>Total subventions avec BPU (charges de transfert)</b>	<b>5'217'500</b>	<b>5'342'500</b>

	Budget 2019	Budget 2020	Différence
<b>Subventions régulières</b>			
<b>Cinéma</b>			
Fête du cinéma	0	3'000	3'000
Passion cinéma	10'000	10'000	0
Cinéforum	20'000	20'000	0
Lanterne Magique	65'000	65'000	0
NIFFF	100'000	100'000	0
NIFFF - 20ème édition/jubilé		20'000	20'000
Dotation du Prix du NIFFF	10'000	10'000	0
Association Cinéma minimum	20'000	20'000	0
Concours de création de jeux vidéo	0	5'000	5'000
	<b>225'000</b>	<b>253'000</b>	<b>28'000</b>
<b>Théâtre</b>			
Fédération des Arts de la Rue Suisses	10'000	10'000	0
Théâtre Tumulte	15'000	15'000	0
Soutien création de compagnies	30'000	30'000	0
Compagnie du Passage	30'000	30'000	0
Saison jeune public du CCN	0	0	0
Association Maison du Concert	120'000	120'000	0
Corodis	10'000	12'000	2'000
Festival des marionnettes	15'000	15'000	0
Centre culturel neuchâtelois	230'000	230'000	0
Théâtre de la Poudrière	150'000	150'000	0
Théâtre de la Poudrière - 25 ans de l'institution/jubilé		25'000	25'000
Création institutionnelle (CNAV)	10'000	10'000	0
Cie De Facto	15'000	15'000	0
Association Paroles - Festival 2019	15'000	15'000	0
	<b>650'000</b>	<b>677'000</b>	<b>27'000</b>

<b>Littérature</b>			
Les Lundis des mots	10'000	10'000	0
Centre Dürrenmatt	110'000	110'000	0
Nouvelle revue neuchâteloise	4'000	4'000	0
Bibliomonde	55'000	55'000	0
Bibliothèque Rott	3'000	3'000	0
Cafés littéraires, philosophiques, scientifiques	0	0	0
	<b>182'000</b>	<b>182'000</b>	<b>0</b>
<b>Musique</b>			
Festi'neuch	20'000	20'000	0
Festi'neuch - 20ème édition/jubilé		20'000	20'000
Buskers Festival	15'000	15'000	0
Fondation pour la chanson et les musiques actuelles	15'000	15'000	0
Fête de la musique	15'000	15'000	0
Armourins	10'000	10'000	0
Association Betacorn	20'000	20'000	0
ESN	150'000	150'000	0
Société de musique	30'000	30'000	0
Chanson neuchâteloise	1'000	1'000	0
Union des musiques	12'000	12'000	0
Musique militaire	25'000	25'000	0
Festival international de danse	20'000	20'000	0
Concerts de la Collégiale	30'000	30'000	0
Les chemins de traverse	10'000	10'000	0
Les chemins de traverse - 20 ans, développement des activités		20'000	20'000
	<b>373'000</b>	<b>413'000</b>	<b>40'000</b>
<b>Arts plastiques</b>			
Centre d'art neuchâtelois	198'000	198'000	0
Bourses pour artistes (Bruxelles et Gênes)	20'000	20'000	0
	<b>218'000</b>	<b>218'000</b>	<b>0</b>
<b>Autres</b>			
Culturoscope - agenda culturel	0	10'000	10'000
Institut suisse de conservation photographie	10'000	10'000	0
Carte culture Caritas	5'000	5'000	0
Société neuchâteloise sciences naturelles	1'000	1'000	0
Musée de la vigne et du vin	3'500	3'500	0
NIFFF Invasion - évasion fantastique	130'000	130'000	0
	<b>149'500</b>	<b>159'500</b>	<b>10'000</b>
<b>Total subventions régulières</b>	<b>1'797'500</b>	<b>1'902'500</b>	<b>105'000</b>
<b>Subventions ponctuelles</b>	<b>390'000</b>	<b>400'000</b>	<b>10'000</b>
<b>Total subventions (régulières et extraordinaires)</b>	<b>2'187'500</b>	<b>2'302'500</b>	<b>115'000</b>
<b>BPUN</b>	<b>2'950'000</b>	<b>2'950'000</b>	<b>0</b>
<b>Subventions pour locaux d'artistes</b>	<b>80'000</b>	<b>90'000</b>	<b>10'000</b>
<b>Total subventions</b>	<b>5'217'500</b>	<b>5'342'500</b>	<b>125'000</b>

## **133.02 Théâtre du Passage**

33 Amortissements du patrimoine administratif

33009.00 Amort. planif., autres immo. corporelles PA

La réduction de 70'000.- francs est liée à la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des Communes qui ne prévoit plus d'amortissements des participations au capital du SAITRN.

Il s'agit de patrimoine administratif et non financier, car il s'agit d'une société anonyme à but non lucratif, qui sert au fonctionnement administratif et non pas à gagner de l'argent.

36228.00 Subventions de la compensation des charges aux communes

La réduction de 265'900.- francs est liée à la péréquation financière verticale, même mécanisme que pour l'anneau d'athlétisme et les patinoires (voir commentaire fait sous patinoire).

134 Service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles

## **134.02 Bibliothèque Pestalozzi**

**30 Charges de personnel**

Diminution des charges de personnel, car 3 personnes sont parties en retraite et ont été remplacées par des gens plus jeunes.

**36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Augmentation de 1000.- francs liée à la subvention relative à la participation à la journée nationale des bibliothèques.

## **134.04 Culture et Intégration**

Investissement en 2020 conformément au rapport no 19-008 sur le soutien à la vie de quartier, la démocratie de proximité et les assemblées citoyennes, montant planifié de 90'000.- (p. 172) pour l'acquisition d'une petite scène mobile équipée et adaptée au format des fêtes de quartier.

46310.00 Subventions des cantons et des concordats

Le financement du projet « Carte Avantages jeunes » prend fin au 31 décembre 2019, raison pour laquelle le montant est à 0.- franc pour 2020.

### **134.05 Mesures d'intégration professionnelle**

Le service cantonal de l'emploi a annoncé au mois d'octobre à la direction de la culture et de l'intégration qu'il baisserait de manière drastique leur soutien pour le SEMO en raison de la diminution de la manne fédérale soit une réduction de 3 millions de francs ; l'offre de placement passant de 54 à 38 places. La ville s'oppose à cette décision en raison de son impact sur la jeunesse, maillon le plus fragile de notre société.

### **134.06 Actions jeunesse**

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Augmentation de 12'000.- francs, soit 40'000.- francs, liés aux loyers des locaux (3 lieux) prochainement occupés par divers groupements de jeunesse, dont le Parlement et le Conseil des jeunes et autres groupes d'intérêt (théâtre, ...).

### **134.08 Temple du Bas / salle de musique**

Le chantier suit son cours. Des visites seront organisées afin de découvrir le bâtiment à nu dans des configurations inédites et de prendre la mesure de l'avancée des travaux. Un programme de manifestations spécifiques sera prévu pour la réouverture à l'horizon de l'automne 2020.

## 135 Menuiserie centrale

### **135.00 Menuiserie centrale**

La menuiserie centrale est intégrée au dicastère de la culture de par la nature de ses activités vouées essentiellement à la production et au montage des expositions des musées. Il faut relever ici qu'elle a atteint un haut niveau de savoir-faire en matière de scénographie, de réalisations de mobilier et de vitrines d'exposition. La menuiserie offre occasionnellement des prestations à d'autres entités de la Ville.

**136.00**      **Service de médiation culturelle**

En 2020, de nombreuses expositions vont s'ouvrir dans les musées de la Ville, expositions autour desquelles le service va concevoir animations, ateliers et documents pédagogiques. Nouveautés 2020 : une nouvelle collaboration avec les Perce-Neige au Musée d'ethnographie qui agrandit le spectre des publics, par celui des personnes en situation de handicap ; un partenariat entre la Fête de la Danse et le Muséum d'histoire naturelle, une visite du Jardin botanique les yeux bandés et un dispositif tactile au Musée d'art et d'histoire concernant l'explication des cames des automates Jaquet Droz.

137      Musée d'art et d'histoire

**137.00**      **Musée d'art et d'histoire**

Sur le plan de la programmation, l'exposition « Léopold Rabus. Rencontres » se poursuit jusqu'en mars 2020. Suivra une exposition sur la publicité chocolatière qui valorisera le fonds Suchard-Tobler. Un partenariat avec *Chocolatissimo* est notamment prévu. Le Musée d'art et d'histoire accueillera également la 3<sup>ème</sup> édition de l'enquête photographique neuchâteloise, dont la lauréate, Olga Cafiero, a pris pour sujet la flore sauvage du canton.

Au niveau des investissements (p. 171-172), 150'000.- sont prévus pour l'étude de la restauration du grand escalier. 58'000.- sont réservés pour la mise en conformité de l'éclairage des salles d'exposition du premier étage : les armoires de distribution électrique sont arrivées en fin de vie ; leur renouvellement permettra également de réaliser des économies d'électricité. 362'000.- francs sont prévus pour la réaffectation d'une ancienne salle d'exposition qui avait été utilisée au cours de ces dernières décennies comme dépôt transitoire. Sa mise en conformité permettra d'y exposer des pièces maitresses des collections du musée et ainsi d'élargir la prestation offerte au public.

### **138.00      Muséum d'histoire naturelle**

L'exposition « Wildlife Photographer of the Year » qui présente pour la première fois à Neuchâtel, les lauréat-e-s du 55e concours international de photographie organisé par le Musée d'histoire naturelle de Londres se terminera le 5 avril 2020. Un ouvrage « le Muséum recto verso » avec un financement externe de 55'200.- francs permettra de raconter les 40 années de vie du musée dans le bâtiment de la Rue des Terreaux.

### **30              Charges de personnel**

Une partie des charges du personnel auxiliaire (réception, stagiaires, etc) pour un montant de 58'000.- francs avait été oubliée en 2019, ils réapparaissent donc au budget 2020.

### **31              Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31130.00    Achat de matériel informatique

Le muséum a la particularité, tout comme le Jardin botanique, d'être lié à l'université et au SITEL pour son informatique à cause de la dimension de recherche et de travaux scientifiques.

### **139.00      Musée d'ethnographie**

Année faste, 2020 marquera l'ouverture de la Black box entièrement rénovée fin janvier, qui sera un bel outil pour la muséographie. La première exposition ouvrira le 25 janvier 2020 sur le thème « Le mal du voyage », une exposition sur les pratiques et les imaginaires touristiques.

Une deuxième ouverture au sous-sol, dans un nouveau local qui permettra des interventions polyvalentes, des projections, des concerts ou de petites expositions. Une exposition sera présentée dès mai 2020 en collaboration avec le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne qui s'intitulera « Derrière les cases de la mission »

140      Jardin botanique

**140.00**      **Jardin botanique**

2020 sera l'année des plantes médicinales avec une partie de l'exposition dans la Villa pour les pratiques en Suisse romande et dans le parc du Jardin botanique pour les pratiques du monde. En lien avec le thème, des activités telles que la cueillette, la fabrication de tisanes, seront proposées aux visiteurs. A nouveau, une participation citoyenne sera proposée aux personnes souhaitant contribuer à un grimoire populaire du 21<sup>ème</sup> siècle et des visites guidées dans différentes langues seront proposées aux communautés étrangères.

## **13. Sports**

142      Promotion et manifestations

**142.01**      **Ecole du sport et camps multisports**

**30**      **Charges de personnel**

Lors de la reprise des cours de sport scolaire facultatif par le Service des sports en janvier 2019, la grille salariale des moniteurs engagés pour toutes les autres activités proposées par le Service des sports a été revue avec l'aide du Service des ressources humaines, ceci afin d'unifier les tarifs au sein de l'Administration.

**142.02**      **Promotion et manifestations**

Neuchâtel se trouve au centre d'évènements d'ampleur aux niveaux national et international. Les étapes récurrentes du Tour de Romandie (2011, 2014 et 2019) et le passage du Tour de France en 2016 engagent des coûts importants, mais induisent également des retombées intéressantes pour la Ville et la région. En 2020, l'organisation de courses d'orientation internationales à l'occasion des 50 ans de l'Association cantonale de course d'orientation bénéficiera d'un soutien expliqué sous la rubrique « prestations de service de tiers ».

## **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

### 31300.01 Prestations de service de tiers

Une subvention de 50'000.- sera versée par la Ville à l'Association Neuchâteloise de Course d'Oriente qui organisera une très grande course d'orientation sur cinq étapes du 20 au 24 mai 2020. La manifestation sera de niveau mondial et les organisateurs attendent près de 2000 participants.

Les coûts globaux pour cette manifestation sont de 110'000.- francs (50'000.- francs de subvention directe, 30'000.- francs de prestations internes et 30'000.- francs de prestations externes).

### 143.00 Terrains et salles de sport

#### **143.01 Terrains et salles de sport**

Les oppositions au projet d'assainissement des vestiaires du Chanet ont été levées cet été, ce qui permet au service de l'urbanisme d'enfin poursuivre le projet selon le crédit voté par le Conseil général.

#### **143.04 Complexe de la Maladière**

## **44 Revenus financiers**

### 44800.00 Loyers de biens-fonds loués

Le montant comptabilisé dans cette rubrique comprend les loyers de l'ensemble des salles (Maladière, Riveraine et CPLN) utilisées par les lycées Denis-de-Rougemont et Jean-Piaget, le Centre Professionnel du Littoral Neuchâtelois et l'Université. La location facturée en fin d'année est établie en fonction des charges directement imputables aux écoles supérieures et repose également sur les heures annuelles planifiées par celles-ci.



## 145 Patinoire

### **145.00 Patinoire**

#### **36 Charges de transfert**

36288.00 Subv. compens. charges et syndicats intercommunaux

Au 1er janvier 2020 entrera en vigueur la nouvelle péréquation financière cantonale verticale qui a pour but de compenser les surcharges structurelles des centres. Cette réforme introduit une contribution directe de l'Etat aux domaines de la culture, des loisirs et des sports. Le montant total est de 13 millions, soit 6 millions pour Neuchâtel et 7 millions pour la Chaux-de-Fonds. Dans 4 ans, cela devrait être 6,5 millions chacun. Sur ces 6 millions, le 25% est attribué aux syndicats intercommunaux selon la loi, soit 1,5 millions. Le but politique étant de soutenir l'existence de syndicats et la mutualisation des équipements.

Les 3 syndicats intercommunaux (Syndicat intercommunal des patinoires du Littoral neuchâtelois (SIPLN), Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois (SIAALN) et le Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN) se sont réunis et ce sont mis d'accord pour que la répartition entre les 3 syndicats se fasse au prorata de la moyenne des budgets des 4 dernières années, ce qui fait un montant de 507'000.- francs pour le SIPLN et 139'000.- francs pour le SIAALN et 853'000.- francs pour le SITRN. Ils ont également validé le principe que la moitié serait utilisée pour réduire la charge de la commune et l'autre moitié pour améliorer les prestations en faveur du public et des usagers (baisse des tarifs de location pour les clubs et baisse du tarif du billet d'entrée pour les patinoires).

#### **39 Imputations internes**

39400.00 Intérêts et charges financières théoriques

La Ville a des parts dans la SA et la valeur de ces parts fait l'objet de réévaluations périodiques.

## 15. Tourisme

147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

### 147.00 Tourisme

En 2020, poursuite des efforts entrepris depuis 6 ans pour valoriser différents sites touristiques en ville de Neuchâtel dont le Vallon de l'Ermitage et Chaumont. Des moyens vont être mis en place pour mettre en valeur le Vallon de l'Ermitage en collaboration avec l'association de quartier, le Cendre Dürrenmatt, le Jardin botanique, la chapelle de l'Ermitage, mais aussi avec les partenaires comme la voirie, les infrastructures, Tourisme neuchâtelois et bien d'autres encore. Une déclinaison de campagnes, une nouvelle signalétique, un sentier pour relier le Centre Dürrenmatt au Jardin botanique sont quelques-unes des mesures prévues en 2020 et qui seront poursuivies en 2021 et au-delà.

Le site de Chaumont va également faire l'objet d'une mise en valeur dès 2020 - 2021. Il s'agit d'un site touristique intéressant avec de nombreuses prestations mais méconnu en dehors de Neuchâtel. Il s'agira principalement de réunir les différents prestataires (le Topeka Ranch, le Parc Aventure, le Petit Hôtel, ...) pour renforcer la cohésion. Les gares du funiculaire, quelque peu désuètes, vont être customisées et le Sentier du Temps va être repensé et sa signalétique améliorée.

Pour ces 2 sites, il s'agira de tourisme doux où les habitants de ces quartiers seront impliqués, car ce sont avant tout des quartiers d'habitation.

La collaboration avec l'urbanisme va également continuer concernant le projet « Nature en ville », principalement concernant la communication qui avait été un peu mise de côté il y a 5 ans lors de la création du parcours didactique entre les piscines du Nid-du-Crô et le Laténium avec notamment l'élaboration d'un dépliant. Un feuillet gratuit va également être proposé dans le Péristyle, suite à la sortie d'un guide bilingue de 44 pages consacré à l'Hôtel de Ville.

Un renforcement de la visibilité des musées de la Ville en dehors des frontières neuchâteloises va également être entrepris par des campagnes de publicité communes afin de mettre en avant la richesse de ses institutions.

## Conclusion

On entend parfois dire d'un budget qu'il est un budget «de transition». En l'occurrence, c'est bien le cas pour le budget 2020 de la Ville de Neuchâtel. C'est même le dernier de notre commune telle qu'elle se présente depuis bientôt cent ans (fusion de Neuchâtel et de La Coudre en 1930). Les chiffres du budget 2021 seront forcément tout autres puisqu'ils seront ceux d'une nouvelle commune, après la fusion avec Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin.

Dans cette optique, il était sans doute important que le budget 2020 de la Ville de Neuchâtel s'affiche en noir plutôt qu'en rouge, même si une partie de la Commission financière considère que le très léger excédent de revenus a été obtenu en partie de façon artificielle. A cet égard, les 9500 francs de «bénéfice» peuvent bel et bien être qualifiés de symboliques.

Le niveau très élevé des investissements s'inscrit dans la même logique: à une année d'un mariage à quatre, il témoigne de l'optimisme des autorités de notre commune qui, au vu de sa taille, et donc de ses moyens du point de vue administratif, va mener l'essentiel des travaux à réaliser dans l'optique de la fusion.

Le chantier est colossal, mais, pour ce qui est du budget 2020, il semble s'ouvrir sous de bons auspices.

Les cinq rapports des sous-commissions financières (SCF) sont adoptés par la Commission financière de la manière suivante :

SCF I : unanimité

SCF II : unanimité

SCF III : unanimité

SCF IV : unanimité

SCF V: unanimité

Les six projets d'arrêté sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

Arrêté I : 8 voix pour, 2 contre, 1 abstention

Arrêté II : favorablement, à l'unanimité

Arrêté III : favorablement à l'unanimité

Arrêté IV : 7 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

Arrêté V : favorablement, à l'unanimité  
Arrêté VI : 9 voix pour, 1 contre, 1 abstention

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité

Neuchâtel, le 21 novembre 2019.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

La rapporteure,

Antoine de Montmollin

Sylvie Hofer-Carbonnier

Projet I

**Arrêté  
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel  
pour l'année 2020**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2020 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	<b>Fr.</b>
Charges d'exploitation	282'118'700
Revenus d'exploitation	<u>-248'335'100</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	33'783'600
Charges financières	6'811'200
Revenus financiers	<u>-27'989'300</u>
Résultat provenant de financements (2)	-21'178'100
Résultat opérationnel (1+2)	12'605'500
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	<u>-12'615'000</u>
Résultat extraordinaire (3)	-12'615'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>-9'500</u></u>
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	74'683'700
Recettes	<u>-12'860'000</u>
Dépenses nettes	<u><u>61'823'700</u></u>
c) Le montant sous b est composé des éléments suivants :	
Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	41'386'700
Crédits financés par des taxes	<u>20'437'000</u>
Dépenses nettes	<u><u>61'823'700</u></u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté  
concernant les crédits d'engagements  
inférieurs ou égaux à Fr. 250'000.-  
ne faisant pas l'objet d'un rapport au Conseil général  
pour l'exercice 2020**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit budgétaire total de 310'000 francs est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement inférieurs ou égaux à 250'000 francs et supérieur à 200'000 francs figurant dans les listes détaillées annexées au rapport concernant le budget 2020. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

**Art. 2.**- Le montant indiqué à l'article premier est composé des éléments suivants :

Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	310'000
Crédit financés par des taxes (non soumis au mécanisme de maîtrise des finances)	0
	<hr/>
Total	310'000
Recettes et prélèvement à des fonds	0
	<hr/>
Total net	<u>310'000</u>

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant les crédits  
pour faire face à des imprévus  
pour l'exercice 2020**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.-** Un crédit budgétaire total de 1'050'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

**Art. 2.-** Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux directions / aux sections de la manière suivante :

a) Infrastructures	300'000
b) Urbanisme	350'000
c) Culture et intégration	50'000
d) Sports	50'000
e) Eaux	300'000
Total	<u>1'050'000</u>

**Art. 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté  
concernant le prélèvement  
à la réserve conjoncturelle**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 7,15 millions de francs est prévu au budget 2020.

**Art. 2.**- Ce montant est justifié par les effets nets de la réforme de la péréquation se montant à 4,9 millions de francs et par une partie du coût du Programme de domiciliation pour un montant de 2,25 millions de francs.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.



Projet V

**Arrêté  
concernant les dépenses  
portées à l'actif du patrimoine administratif  
pour l'exercice 2020**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit budgétaire annuel total de 500'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

**Art. 2.**- Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par la Section de l'Urbanisme.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

## Projet VI

### **Arrêté concernant l'application de l'impôt foncier**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la modification de la LCdir, du 27 mars 2019,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Vu l'arrêté concernant la fiscalité, du 1<sup>er</sup> février 2016,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- L'article 4 de l'arrêté concernant la fiscalité du 1<sup>er</sup> février 2016 est modifié comme suit :

Impôt foncier

**Art. premier.**- La Commune prélève chaque année un impôt sur les immeubles ou parts d'immeubles estimés à la valeur cadastrale, sans aucune déduction des dettes, et qui appartiennent :

- a) aux institutions de prévoyance mentionnées à l'article 81, alinéa 1, lettre d, aux personnes morales, aux fonds immobiliers au sens de l'article 58 LPCC, ainsi qu'aux personnes physiques si ces immeubles sont des immeubles de placement au sens des articles 111 et 112a LCdir ;
  - b) à l'Etat, à d'autres communes, à des syndicats intercommunaux ou à des établissements qui en dépendent et qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre, si ces immeubles et parts d'immeubles ne servent pas directement à la réalisation de leur but.
- 1) Le taux de l'impôt est de 1,6 ‰ . (art. 273 LCdir)

**Art. 2.**- Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Art. 4.**- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.